



Rapport d'activité 2024



Syndicat du Bassin de l'Ouche

40, avenue du Drapeau
21000 DIJON
www.ouche.fr

Avec le soutien financier de :

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE**



Photos page de garde :

- Travaux de restitution sédimentaire à Longvic, mars 2025

- Travaux de mise en défens de la Sirène à Sombernon pour la protection des écrevisses à pattes blanches, novembre 2024

SOMMAIRE

LA GOUVERNANCE.....	6
POINT CLIMAT	7
Etiage	8
Hautes eaux.....	11
LES ACTIONS	16
L'entretien de la végétation.....	16
La restauration des milieux	18
Assistance aux communes.....	36
Animations scolaires	37
CONTRAT DE BASSIN OUCHE	38
Achèvement du Contrat de Bassin Ouche 2022-2024	38
Préparation d'un nouveau Contrat de Bassin.....	45
LA CLE DE L'OUCHE	46
L'année 2024 de la CLE de l'Ouche	46
Préparation de la mise en révision du SAGE	47
Les avis de la CLE	48
Les prélèvements	49
Etude de révision des volumes prélevables	52
Etude prospective d'anticipation des effets du changement climatique sur la ressource en eau sur les bassins versants de l'Ouche, de la Tille et de la Vouge	53
Définition du plan de communication du SAGE	56
Travaux de l'InterCLE Ouche-Vouge	56
LE RAPPORT FINANCIER.....	58
CONCLUSION	59

Abréviations :

CLE : Commission Locale de l'Eau

GEMAPI : Gestion des Eaux et des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

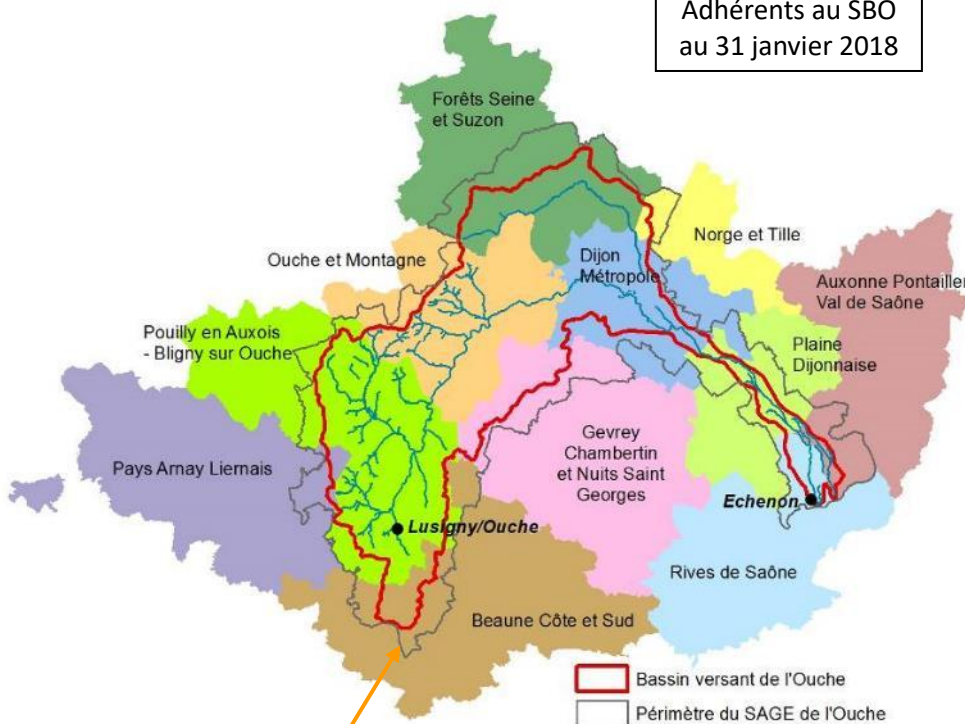
Le SBO, Syndicat du Bassin de l'Ouche présente son rapport d'activité 2024

Le syndicat du bassin de l'Ouche est un syndicat mixte fermé de bassin versant financé par ses adhérents (représentés ci-contre) qui lui ont transféré leur compétence de gestion des milieux aquatiques. Ainsi adhérent au syndicat 11 EPCI et 7 communes.

Le syndicat est présidé par Jean-Patrick MASSON.

Il est maître d'ouvrage des études et travaux de renaturation et d'entretien en rivière. Il est également chargé de l'animation de la **Commission Locale de l'Eau** qui porte les politiques de l'eau telles que le SAGE et le Contrat de Bassin Ouche à l'échelle de 124 communes.

Adhérents au SBO
au 31 janvier 2018



La **Commission locale de l'eau** est composée des acteurs institutionnels et socio-économiques du territoire. Elle a un rôle de « parlement local de l'eau » c'est-à-dire qu'elle donne des avis sur les dossiers d'autorisations / déclarations au titre de la loi sur l'eau et du SAGE, et elle suit la réalisation des actions prévues au contrat de bassin.

Le fonctionnement administratif et technique du SBO est assuré par quatre personnes :
 Laure BEJOT – Directrice
 Pascal VIART – Animateur du SAGE et de la CLE de l'Ouche
 Lisa MUCHEMBLE – Animatrice du Contrat de Bassin
 Valentin CROO – Technicien de rivière en charge du programme d'entretien



Bassin versant : 916 km²
 350 km de rivière
 Moyens humains : 4 agents
 Population représentée : 268 300 habitants

La gouvernance

Les conseils syndicaux

Le conseil syndical du SBO s'est réuni aux dates suivantes :

- le **18 mars 2024** (après une première réunion le 12/03/2024, qui n'a pas pu se tenir faute de quorum) : Débat d'orientations budgétaires et convention pour la participation à l'InterCLE
- le **28 mars 2024** (après une première réunion le 22/03/2024, qui n'a pas pu se tenir faute de quorum): Budget primitif, compte de gestion et compte administratif, travaux 2024 et étude de révision des volumes prélevables.
- le **2 juillet 2024** (après une première réunion le 21/06/2024, qui n'a pas pu se tenir faute de quorum): Rapport d'activité, protection sociale complémentaire (risque Prévoyance).
- le **15 octobre 2024** : Appel à projet « Mise en défens », recharge sédimentaire, règlement intérieur du Conseil, protection sociale complémentaire – risque Prévoyance, règlement relatif au télétravail
- le **11 décembre 2024** (après une réunion le 05/12/2024, qui n'a pas pu se tenir faute de quorum) : Plan de financement des postes d'animateurs SAGE et Contrat de bassin pour 2025, Convention pour exploitation à titre gratuit de parcelles en propriété du SBO à Varanges, Etude prospective pour l'adaptation au changement climatique sur les bassins versants de la Tille, de la Vouge, de l'Ouche et de la nappe de Dijon Sud

Le Bureau

Le Bureau du SBO s'est réuni :

- le **29 février 2024** pour la préparation budgétaire et la présentation de tous les projets.



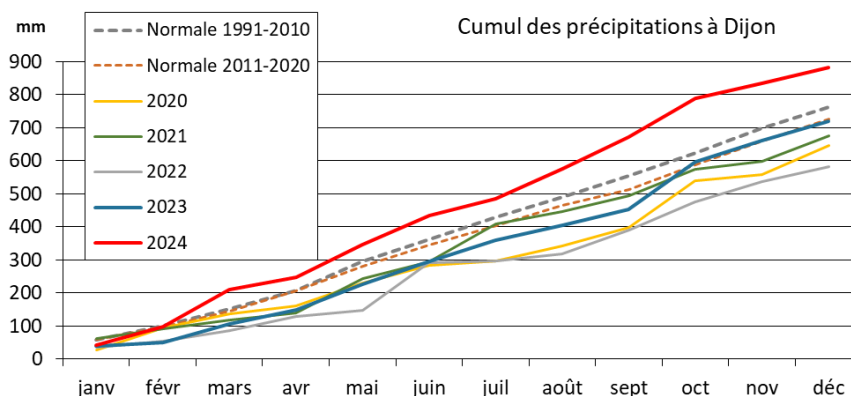
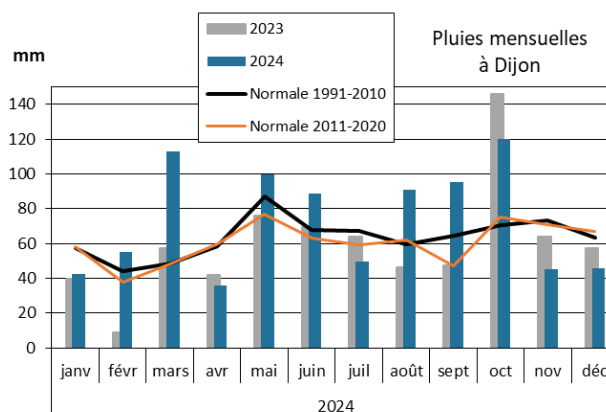
L'Ouche à Fleurey, décrue du 3 avril 2024

Point climat

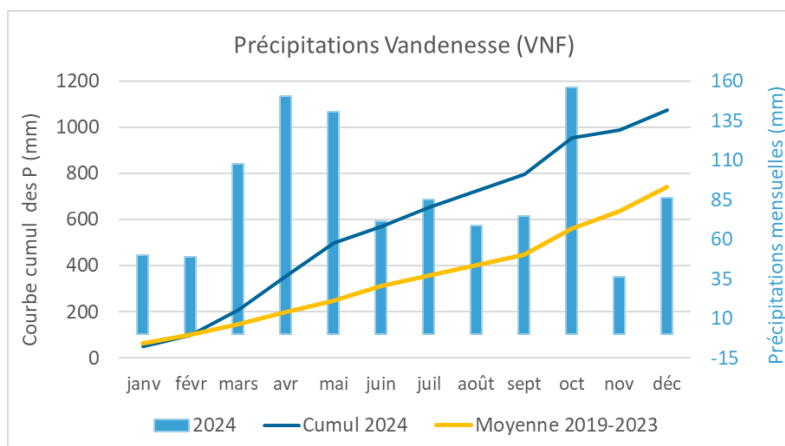
L'année 2024 a été marquée par des cumuls pluviométriques particulièrement importants avec en point culminant les pluies précédant la crue du 1^{er} avril. Depuis 2018, la normale en pluviométrie 1991-2010 n'avait plus été dépassée.

2024, un peu de répit pour les basses eaux

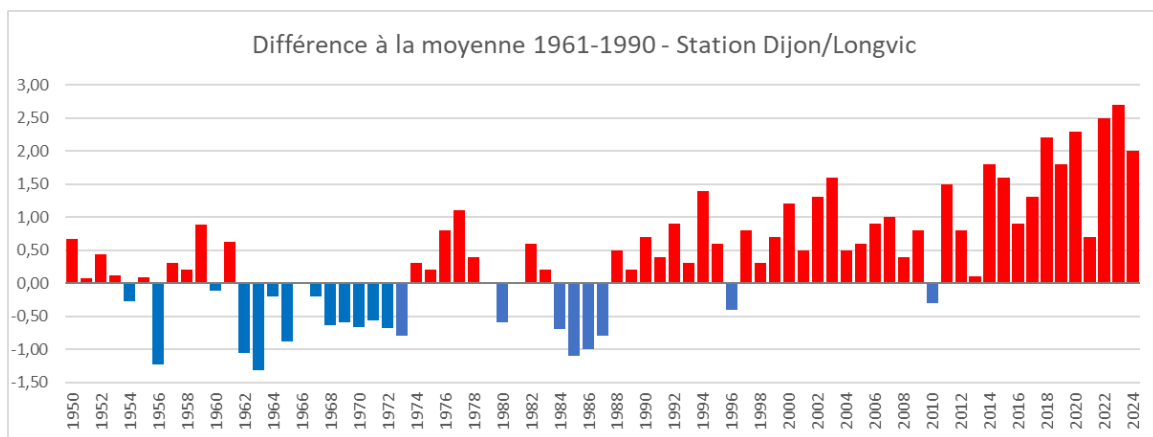
Station météorologique de Dijon	Pluies (mm) Normale 1991-2010 = 760 mm
2003	515
2017	623
2018	791
2019	604
2020	645
2021	675
2022	582
2023	719
2024	881,3



Sur le sous-bassin de la Vandenesse, le cumul de précipitations atteint **1075mm** et dépasse nettement la moyenne 2019-2023 d'ancienneté des relevés qui s'élève pour l'instant à 740mm.



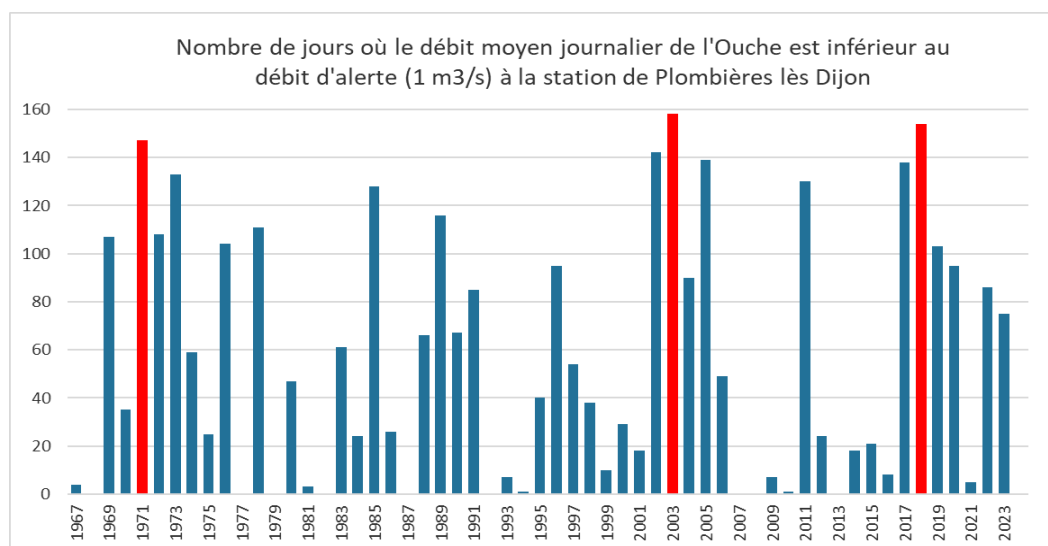
La température moyenne annuelle 2024 à Dijon-Longvic a présenté un écart de 2 °C supérieure à la référence 1961-1990, maintenant une certaine sécheresse climatique par le biais de l'évapotranspiration.



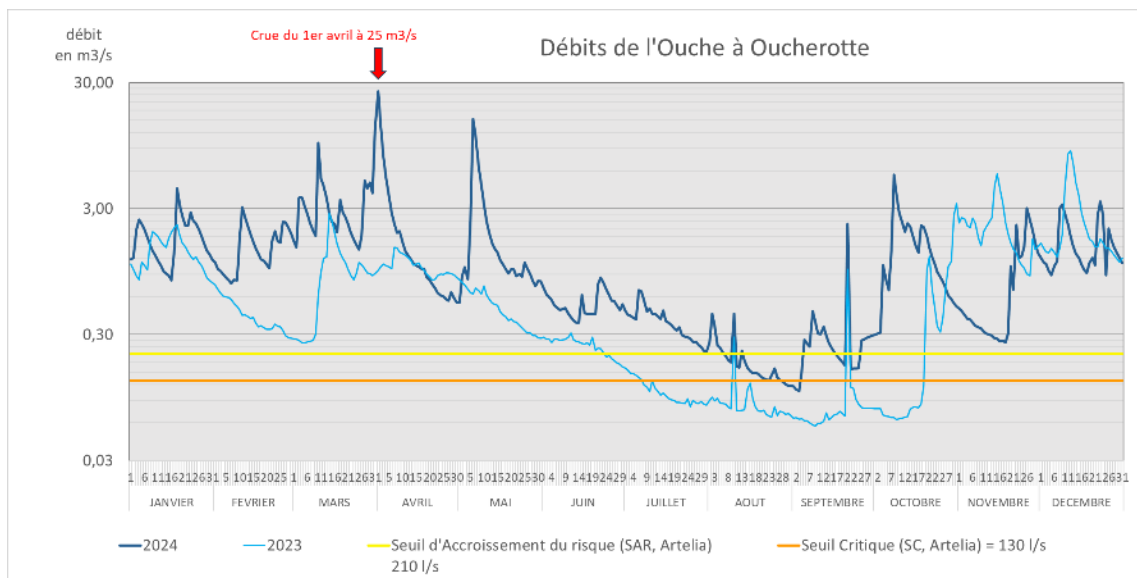
Etiage

Débit de l'Ouche à Plombières (données HydroPortail)

En 2024, le débit journalier de l'Ouche à Plombières n'a jamais atteint le seuil d'alerte (1m3/s), d'où l'absence de barre sur le graphique ci-contre.



Suivi hydrologique à Oucherotte (données SBO)

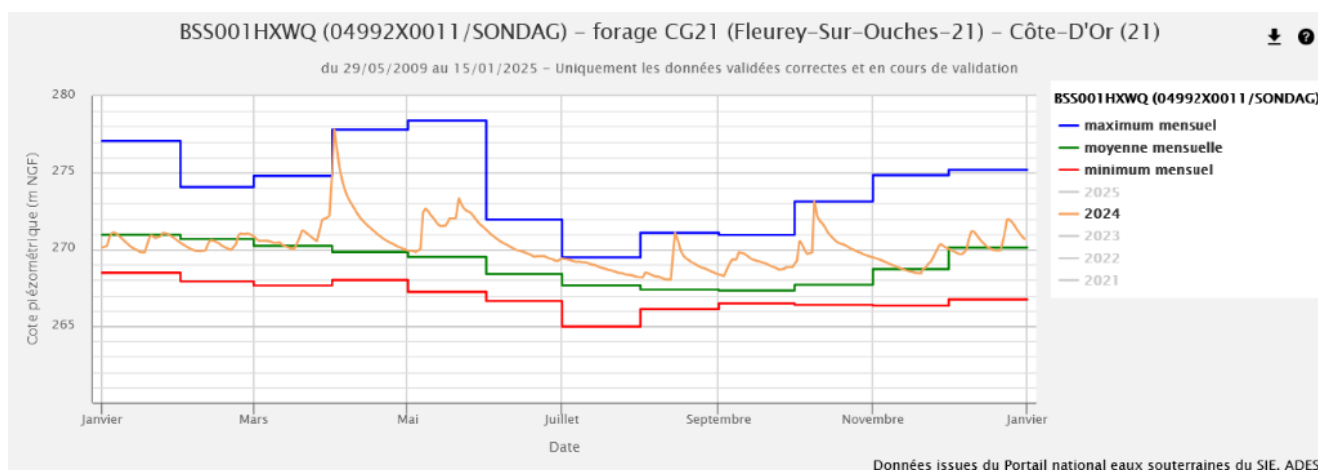


Le seuil d'accroissement du risque (SAR) déterminé à Oucherotte à 0,21 m³/s correspond au débit à partir duquel la diminution de la capacité d'accueil de la rivière (surface potentiellement utilisable) est significative, et peut être limitante pour la faune piscicole naturellement présente (Vairon, le Goujon et la Truite fario). Le seuil critique correspondant à une perte d'habitat plus importante pour la vie piscicole (Artelia, 2020).

On observe que ces 2 valeurs sont dépassées durant l'étiage 2024 malgré des débits soutenus par une bonne pluviométrie. Le seuil critique a toutefois été franchi ponctuellement contrairement à l'année 2023.

Niveaux piézométriques des eaux souterraines (données Banque ADES) :

A Fleurey-sur-Ouche, les niveaux observés sur l'année 2024 ont été majoritairement supérieurs aux moyennes mensuelles, notamment sur les mois d'étiage, traduisant la bonne tenue des niveaux piézométriques.



Les arrêtés de restriction d'usage

En 2024, les seuils n'ont pas été franchis sur l'Ouche amont. L'Ouche aval est passée quelques semaines en seuil de vigilance à la fin de l'été.

BV 9 : Ouche amont, Suzon et Vandenesse							
Année	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre
2012							
2013							
2014							
2015							
2016							
2017							
2018							
2019							
2020							
2021							
2022							
2023							
2024							

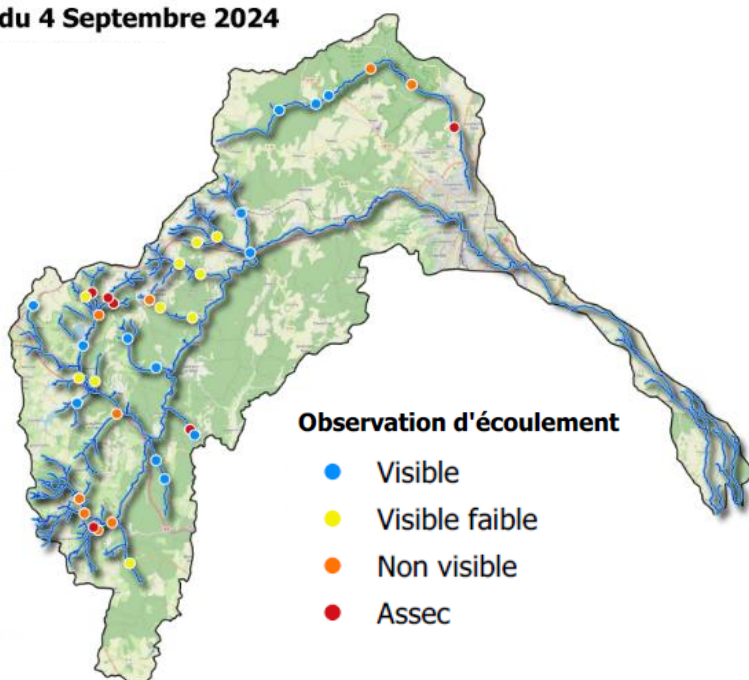
BV 9bis : Ouche aval (à partir de la confluence avec le Suzon)							
Année	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre
2012							
2013							
2014							
2015							
2016							
2017							
2018							
2019							
2020							
2021							
2022							
2023							
2024							

m ³ /s	Plombières	Trouhans
vigilance	1,5	2,4
seuil alerte	1	1,2
seuil alerte renforcée	0,6	1
seuil crise	0,5	0,9

Suivi des assecs

Renouvelées depuis 2019, les campagnes mensuelles d'observations des assecs sur les affluents sont complémentaires à la veille hydrologique et permettent d'évaluer la progression de l'étiage sur les milieux en tête de bassin.

Suivi du 4 Septembre 2024



Tendances locales

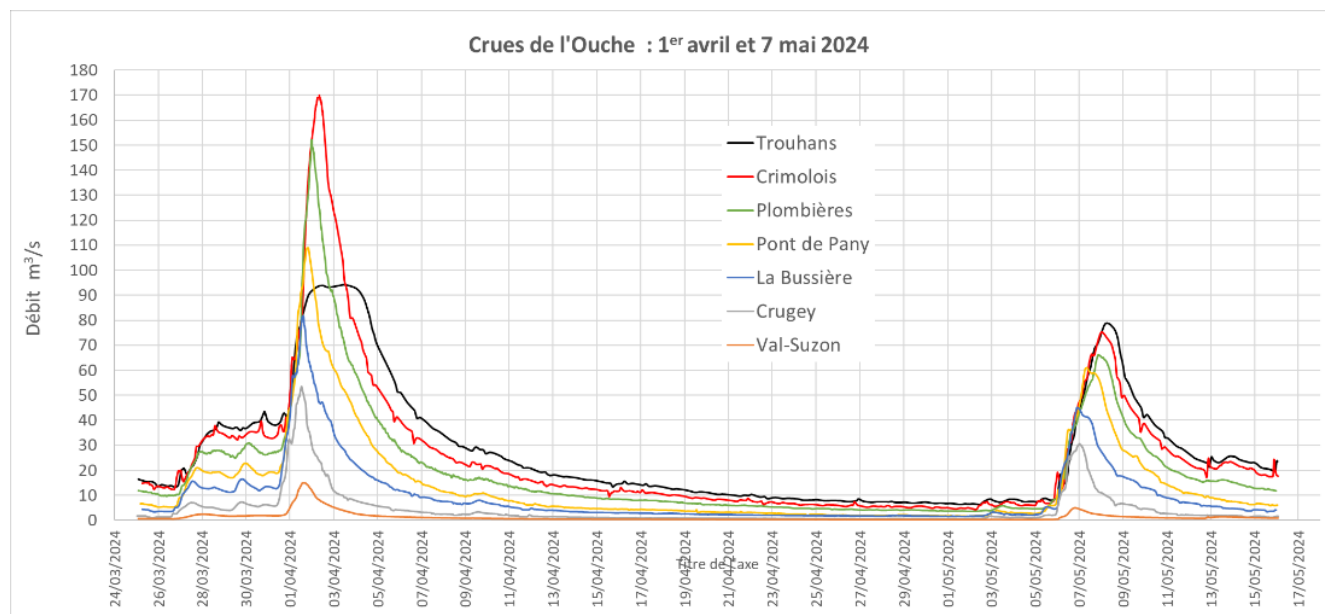
A part le Suzon systématiquement à sec en aval de Messigny-et-Vantoux, les assecs observés ont été beaucoup moins importants en 2024 (6 points localisés sur les petits affluents de tête de bassin) qu'en 2023 (12 points).

Les écoulements faibles ou assecs observés une année telle que 2024 démontrent la plus forte **sensibilité structurelle de certains affluents** : l'amont du ruisseau de Commarin, le Chamban, l'Aubaine et le Suzon.

Hautes eaux

Une crue exceptionnelle

Les pluies abondantes ont produit **une crue d'occurrence cinquantennale les 1^{er} et 2 avril 2024, comparable à celle de mai 2013**. Une seconde crue au mois de mai a été observée, d'occurrence biennale à partir de Plombières mais quinquennale en amont jusqu'à Pont-de-Pany.



L'hydrogramme montre nettement l'écroulement des crues entre Crimolois et Trouhans au-delà de 90m³/s. Ce débit n'étant pas atteint au mois de mai, la courbe de Trouhans se maintient au-dessus de celle de Crimolois.

La comparaison des débits de pointe observés en 2013 et 2024 montre de légères différences entre l'amont et l'aval. En 2013, la crue était plus importante en aval avec le plus grand débit mesuré à Plombières proche de la centennale. La crue de 2024 était légèrement plus importante en amont et, est restée proche de la statistique cinquantennale à partir de Sainte Marie-Sur -Ouche.

Débit instantané m ³ /s	Valeur de l'occurrence Q50	2013	2024
Val-Suzon	17,8	9,6	14,9
Crugéy	42,4	26,4	53,5
La Bussière	88,5	76,6	81,7
Pont de Pany	110	111	109
Plombières	156	191	152
Crimolois	166	181	170
Trouhans	128	93,8	94,2



Pont d'Oucherotte : niveaux de crue 2013 / 2024
Sur photo de 2013

Reportage photo



Source de Baugey, sortie du karst, entre Pont d'Ouche et Veuvey-sur-Ouche.





Retour non exhaustif sur les incidences remarquables

Erosion de berge à Longvic

En amont de l'étang Royal, l'île végétalisée et la berge de rive gauche ont été érodées par la crue (trait rouge = repère 2023). Le recul de berge est évalué sur photo aérienne à 9m à son point culminant.

Cette mobilisation de sédiments lors d'une crue permet de ralentir les écoulements, une dynamique naturelle qui peut s'avérer problématique en fonction de l'occupation du sol, ici la présence de l'étang royal est un enjeu à surveiller et anticiper.



*Atterrissement rajeuni par la mobilisation des sédiments
lors de la crue du 2 avril 2024 (photo de mai 2025)*

Chute du Barrage de Varanges

Comme en 2013, une brèche s'est ouverte dans le seuil du barrage, non adapté pour laisser passer les embâcles. La commune de Varanges s'inquiète désormais de l'incidence de la baisse du niveau de nappe.



Barrage de Varanges (4 avril et 27 avril 2024)

Surverse du merlon de Trouhans

En aval de Trouhans, la surverse du merlon de Trouhans sur une portion préalablement dessouchée, a provoqué l'inondation d'un quartier du village.

Tout ouvrage non classé en tant que « système d'endiguement » étant considéré par l'Etat comme transparent et inexistant, la nécessité de consolider le merlon pour la protection des habitations contre les inondations a conduit la Communauté de Communes Rives de Saône à engager, dès 2024, une étude d'opportunité de classement des digues sur Trouhans et Echenon dans le cadre de sa compétence PI « Protection contre les inondations ». Le SBO a été invité à suivre cette étude.



Merlon au droit de la surverse après la crue.

Les élus ont décidé de protéger une zone qui concernera la majorité du village contre une crue cinquantennale de l'Ouche, mais sans réhausse des merlons. La procédure de l'étude suit son cours (étude de danger nécessaire à la l'autorisation environnementale). Ensuite seulement les travaux de confortement pourront être mis en œuvre. En attendant, la portion du merlon surversée a pu être réparée d'urgence.

Les actions

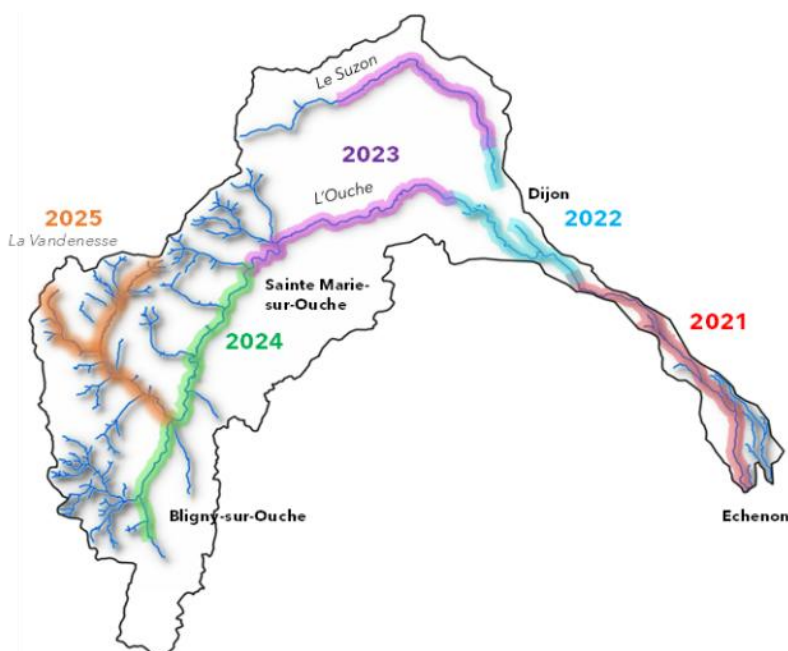
L'entretien de la végétation

Le programme pluriannuel d'entretien

Le programme se réfère à la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) du 23 août 2021 prévu sur la période 2021-2025.

La 4^{ème} tranche du PPE a couvert l'Ouche entre Sainte-Marie-sur-Ouche et Lusigny-sur-Ouche.

**4^{ème} tranche du
nouveau plan
quinquennal
d'entretien
2021-2025**



Le programme consistait pour l'essentiel en l'abattage d'arbres secs susceptibles de tomber et donc de causer des inondations aux communes, des frênes touchés par la chalarose, et des embâcles susceptibles d'endommager des piles de ponts.

4 ^{ème} tranche	
Marché attribué à l'entreprise ILEO et réalisé de janvier à mars 2025	
Longueur traitée	26 km de rivière
Abattages	53 toutes tailles
Mise en chandelle et élagage	15
Retraits d'embâcles	20 embâcles
Coût des travaux	24 654 € TTC

Les produits de coupes sont broyés sur place ou éventuellement récupérés par les propriétaires voire évacués pour valorisation selon les cas.

Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 30% par l'Agence de l'eau, dès lors que le syndicat réalise une contrepartie définie avec l'Agence (pour cette tranche, la contrepartie portait sur le démarrage des travaux sur le Chamban à Bligny-sur-Ouche).

Déroulement des travaux et suivis de chantier :

Une réunion de démarrage des travaux et des réunions hebdomadaires sont organisées afin de faire le point sur les accès, les relations avec les riverains, les adaptations nécessaires suite à des changements ponctuels.

En préalable à l'engagement des travaux, un courrier a été adressé à chaque propriétaire pour l'informer du passage de l'entreprise, de la nature des travaux et sollicitant sa position quant à la destination des produits de coupes (conservation ou destruction).



Conséquences de l'année humide

L'année 2024 étant très humide, certains accès aux prés ont été difficiles et ont parfois ralenti l'entretien des berges.

Les travaux urgents

Le poste « travaux urgents » traite toutes les opérations de rétablissement du libre écoulement des eaux en dehors du programme pluriannuel d'entretien. Ce poste permet d'intervenir de façon réactive et ponctuelle dès lors que des désordres sont signalés ou observés.

Les interventions sont réalisées sur l'ensemble du réseau hydrographique à l'exception des ponts départementaux (compétence Conseil Départemental de Côte d'Or) et des rivières canalisées (Suzon entre le boulevard Gallieni et la place Roger Salengro).

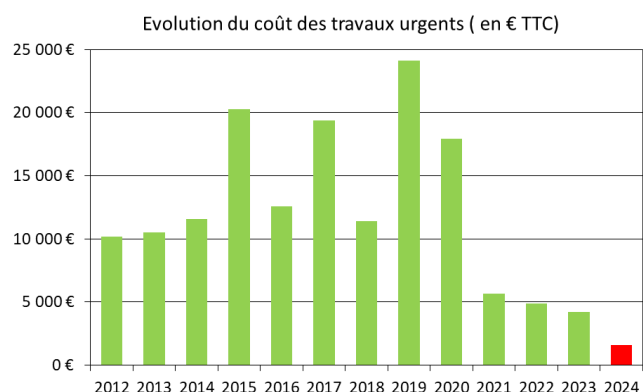
La majorité des opérations consiste à **dégager et évacuer des arbres cassés ou tombés suite à des événements particuliers** (crue, coup de vent), voire simplement parce que le sujet a atteint un point de déséquilibre et son enracinement est insuffisant pour le maintenir.

Les crues de printemps 2024 sont à l'origine de la **forte augmentation des travaux urgents mais ceux-ci ont pu être réalisés dans le cadre du marché d'entretien**, aussi le budget 2024 consacré à ces travaux a nettement diminué par rapport aux années précédentes.

En 2024, des enlèvements d'embâcles et abattages ont été réalisés sur les communes de Dijon et Messigny-et-Vantoux par l'entreprise ILEO.

Coût des travaux 2024 : 1 596 € TTC

Non subventionnés

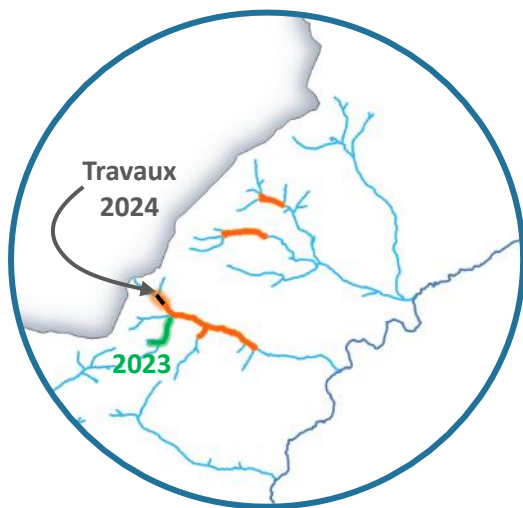


La restauration des milieux

Travaux de mise en défens du ruisseau de Courtamont, affluent de la Sirène (Secteur B)

L'écrevisse à pattes blanches *Austropotamobius pallipes* est une des trois espèces indigènes de France, présente sur le bassin de l'Ouche et de la Vandenesse jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle. Son aire de répartition a régressé au profit des espèces introduites principalement dans les années 1970. Elle a disparu des cours d'eau principaux et ne se maintient aujourd'hui que sur trois affluents.

L'opération s'inscrit dans la continuité de l'étude réalisée par la Société d'Histoire Naturelle d'Autun durant laquelle un diagnostic de suivi des populations d'écrevisses à pattes blanches a été réalisé afin de bâtir un programme d'action de préservation de l'espèce. La concertation engagée en 2022 et les travaux réalisés en 2023 par le SBO ont permis de recueillir l'accord de propriétaires riverains sur un affluent de la Sirène.



Cette opération vise à améliorer les conditions de vie de l'écrevisse à pattes blanches en empêchant le piétinement des vaches qui remanie en permanence le lit du cours d'eau : des travaux de mise en défens ont été réalisés sur **350 ml** (700ml de pose de clôtures), avec 2 abreuvoirs au fil de l'eau, 2 dalots de franchissement pour le bétail (pour éviter le piétinement dans un passage à gué).

Les travaux ont été réalisés en novembre 2024 par le groupement EHTP-Chenot.

Coût des travaux : 25 964 € TTC
Subventionnés sur le HT à 80% par la Région BFC

Avant travaux



Pendant/Après travaux



Avant travaux



Pendant/Après travaux



A la suite de ces travaux, une nouvelle concertation avec les exploitants rencontrés 2 ans auparavant a permis d'obtenir un accord de principe pour une opération en 2025.

La concertation avec les exploitants avait permis de lever un éventuel problème de pollution issue de l'assainissement de l'autoroute. Suite à cette information, le Conseil départemental de Côte d'Or s'est engagé dans un diagnostic sur le périmètre de ruissellement du bassin versant de la Sirène.

L'étude a été rapidement engagée par le Conseil départemental de Côte d'Or suite au transfert de l'autoroute par l'Etat au département. Un Copil a été mis en place et une visite des ouvrages et des sites de rejets a été effectuée en décembre 2024 avec le mandataire. Le diagnostic est attendu pour 2025.

Travaux de recharge sédimentaire à Longvic

L'image aérienne ci-dessous montre les premiers sédiments déposés en novembre 2021 (230m³) par points d'injection numérotés.

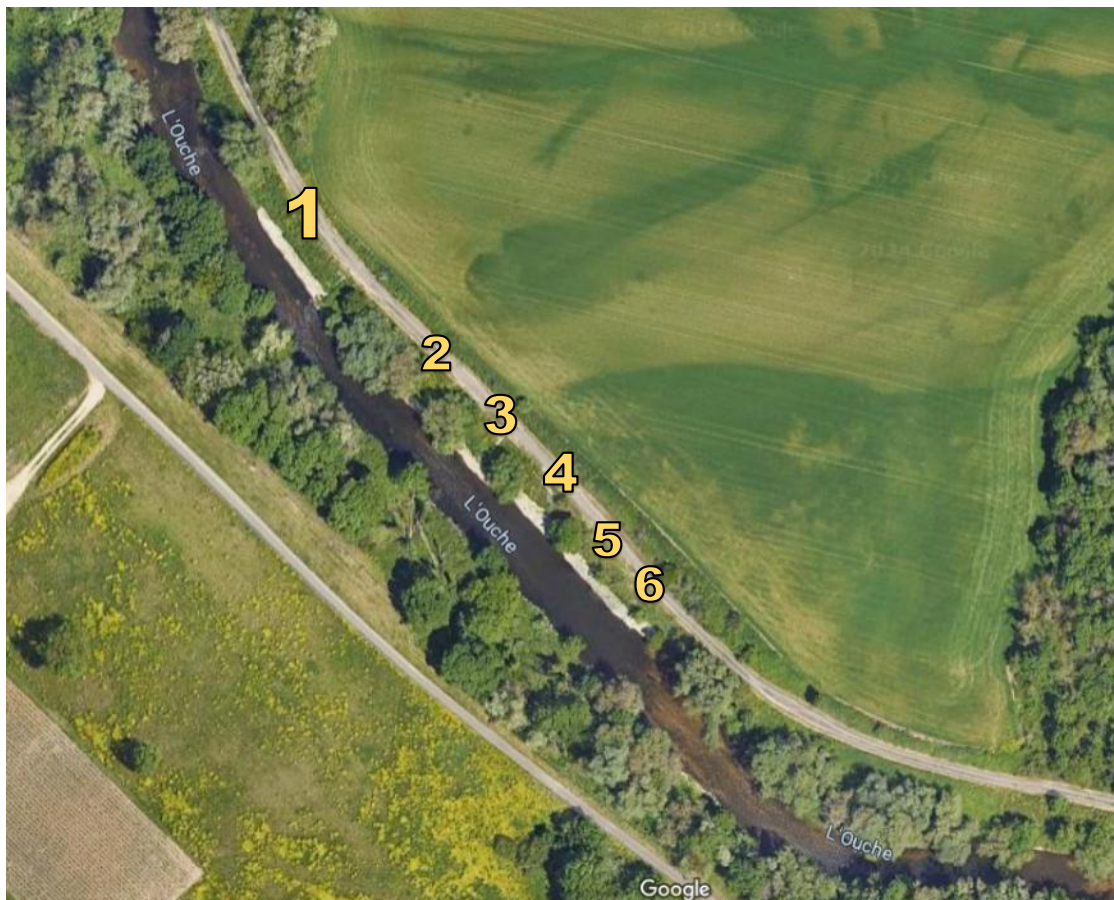


Photo aérienne de mai 2022 avec dépôts visibles de 2021

Le suivi photographique 2021-2024 a montré que la mobilisation des sédiments déposés a été moyenne jusqu'en 2023, période avec une hydrologie de hautes eaux « classique » (5 crues entre 40 et 60 m³/s). Ceci s'explique par la position elle-même du dépôt qui se trouve, non seulement, à l'abri des courants principaux en pied de berge de rive gauche, et de plus, protégé par les saules implantés en pied de berge.

L'évènement du 2 avril 2024 d'occurrence cinquantennale a amélioré la reprise des sédiments en pied de berge : on peut constater à l'étiage 2024 que la majeure partie des matériaux est partie.

Compte-tenu de ces observations, il a été jugé plus efficace pour la reprise des sédiments, de les déposer en cordons transversaux (et non pas qu'en pied de berge), si possible d'une berge à l'autre ou tout du moins sur une longueur quasi-totale, afin de favoriser le départ hydraulique par contraction de la veine d'eau.

La DDT21 ayant donné son autorisation, les travaux ont pu être exécutés en ce sens au niveau des points d'injection 2 et 3 uniquement.

L'extraction des pièges à sable du Suzon a été effectuée le 5 septembre 2024 par Dijon Métropole et surveillée en cas de présence de matériaux non conformes (déchets, vases, végétaux...).

Les travaux de recharge à Longvic ont été réalisés le 27 novembre 2024 par l'entreprise Chenot pour un montant de 7 416 € TTC.

Volume : 240 m³

Coût des travaux : 7 416 € TTC

Subventionnés sur le HT à 50% par l'Agence de l'eau
et 30% par la Région BFC



27/11/2024



27/03/2025

SUIVI : Diversification en lit mineur de l'Ouche à Neuilly-lès-Dijon (Gaudrans)

En septembre 2024 devait être réalisée, par la Fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques de Côte-d'Or, la campagne de suivi 1 an après la réalisation des banquettes minérales en amont de Neuilly-Crimolois. Les débits trop élevés de cette année n'ont pas permis l'intervention. La campagne est reportée à l'été 2025.

Avant travaux



Septembre 2020

Après travaux



Juillet 2024

Nouveau projet de diversification en lit mineur de l'Ouche à Neuilly-Crimolois

Pour rappel, le contrat de bassin 2022-2024 visait l'amélioration de la qualité morphologique par la diversification des habitats en lit mineur, compte-tenu :

- des fortes contraintes techniques et financières (sols pollués, sécurisation vis-à-vis du risque inondation) en lit majeur,
- de l'amélioration rapide des services de la rivière avec une forte attractivité des habitats suite aux premiers travaux effectués en 2018, cette amélioration permettant de répondre à l'objectif d'atteinte du bon état, à défaut de restauration du fonctionnement historique de la rivière.



La logique de localisation des interventions proposées par le contrat de Bassin 2022-2024 répond à la nécessité de travailler dès l'amont de la masse d'eau, préférentiellement de Longvic à Fauverney en ciblant les secteurs à la fois dégradés, figés du point de vue du fonctionnement alluvial, tout en excluant les secteurs de remous sur lesquels le rapport coût-bénéfice des interventions est moins pertinent.

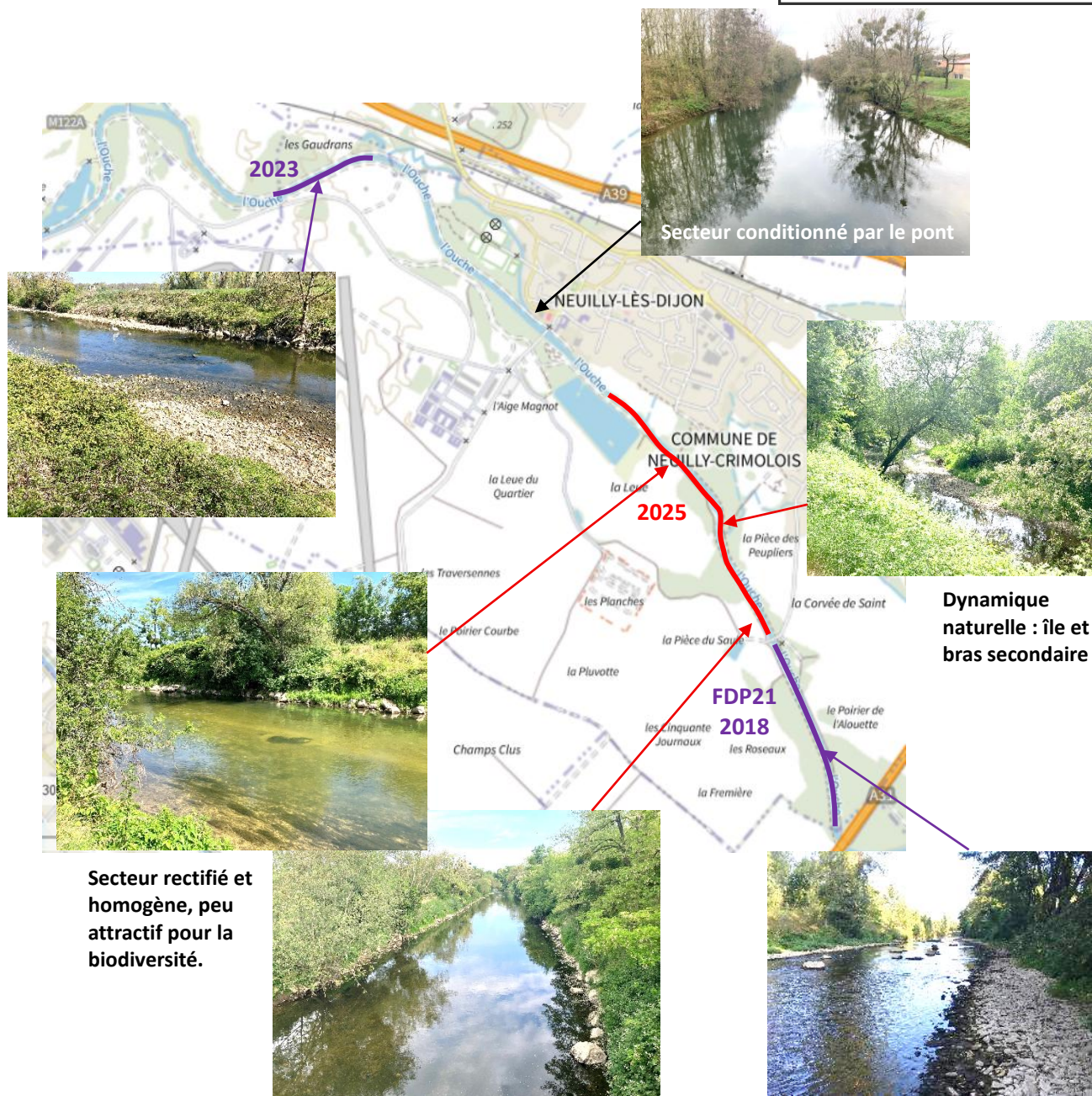
Diagnostic

L'Ouche à Neuilly-Crimolois présente une morphologie rectiligne et homogène. Elle est très encaissée par l'endiguement et les travaux de curage de grande ampleur réalisés dans les années 50-60. Elle présente une surlargeur très importante : homogénéité et pauvreté des habitats. La dynamique fluviale est bloquée par les endiguements et enrochements en pieds de berge, l'empêchant de former naturellement des atterrissements et fosses d'érosion.

De Longvic à Crimolois :

- L'aval immédiat de la confluence avec le Suzon bénéficie des restitutions sédimentaires des matériaux piégés par Dijon Métropole en amont de Dijon.
- Le site des *Gaudrans* a fait l'objet d'une opération en 2023 sur 450 ml portée par le SBO.
- Le secteur situé entre les *Gaudrans* et le pont de Neuilly a été exclu en raison du remous hydraulique engendré par le radier du pont.
- Le secteur situé entre l'étang de Neuilly et la passerelle de Crimolois est rectifié et homogène. Il ne présente pas de contraintes apparentes à la diversification morphologique en lit mineur et dispose de plus d'un foncier communal quasiment continu avec présence de boisements et absence d'enjeux hydrauliques en rive droite. On observe une dynamique naturelle engagée depuis 2005 au milieu de ce secteur : érosion de berge et création d'une île, avec nidification du martin pêcheur. **Ce secteur a donc été ciblé pour une opération à définir.**
- Le secteur situé entre la passerelle de Crimolois et l'A31 a fait l'objet d'une opération en 2018 sur 800 ml portée par la Fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques de Côte-d'Or.





Projet 2025

Le projet est similaire à ce qui a été réalisé en 2018 (800m) et 2023 (450m) en amont et en aval de la commune. Il consiste à améliorer la qualité morphologique de l'Ouche par la diversification des habitats en lit mineur au moyen de banquettes minérales et d'amas isolés de blocs. Onze banquettes sont prévues d'une longueur comprise entre 80 et 150m chacune, et pour une largeur d'environ la moitié du lit mineur.

L'intérêt de cette technique est de **réduire l'étalement de la lame d'eau à l'étiage**, ce qui a pour effet d'augmenter la hauteur d'eau tout en diversifiant les écoulements. Ce type d'aménagement améliore la capacité d'autoépuration des rivières rectifiées et la qualité des habitats pour les poissons notamment. Les banquettes sont également des **habitats intermédiaires semi-terrestres / semi aquatiques qui n'existaient plus et qui sont favorables à de nombreuses espèces en lien avec la rivière**.

Le suivi après travaux de l'opération réalisée en 2018 (cf paragraphe suivant) nous permet de confirmer l'intérêt pour les poissons de tels aménagements, les poissons étant le paramètre déclassant pour le bon état écologique

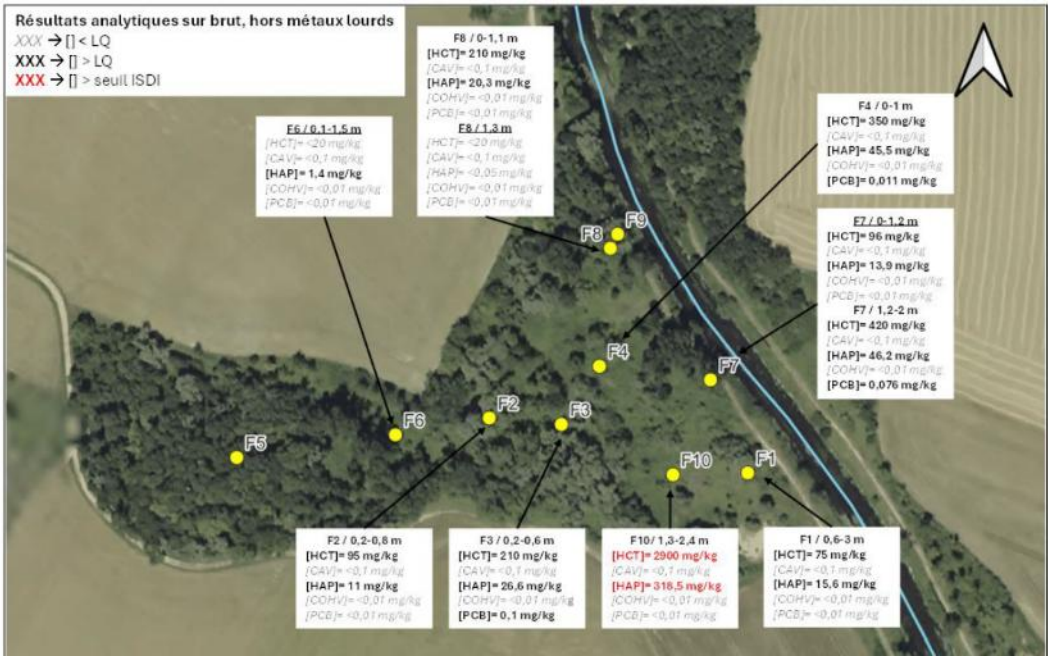
de cette masse d’eau. Par ailleurs, les banquettes montrent leur **efficacité**, d’autant plus en condition limite d’étiage très sévère, le projet est donc en cohérence avec les enjeux climatiques.

L’étude de définition de projet et maitrise d’œuvre prévue au contrat de bassin 2022-2024 a été engagée en 2024 avec le prestataire IRH pour un montant de 97 716 € dont 35 832 € en tranche ferme.

	Montant TTC	Année
Tranche ferme : Etat des lieux et scénarios et stade PRO	35 832 €	2024
Tranche optionnelle 1 : Scénario d’érosion bois communal en rive droite	6 360 €	2024
Tranche optionnelle 2 : Dossiers règlementaires	8 004 €	2025
Tranche optionnelle 3 : Dérogation au titre des espèces protégées	26 670 €	Non levée
Tranche optionnelle 4 : Assistance au Maitre d’ouvrage pour l’exécution des travaux au sens des articles R2431-1 et suivant du code de la commande publique	20 850 €	2025
TOTAL :	97 716,00 €	

La tranche ferme et la tranche optionnelle 1 ont été réalisées en 2024.

La tranche optionnelle 1 concernait dans un premier temps le sondage du sol dans le bois communal afin d’envisager ensuite un scénario d’érosion en rive droite. Les analyses de sols ont montré la présence de remblais anthropiques avec la présence de déchets (plastique, câbles, polystyrène...) dans la majeure partie des points d’investigations réalisés. De même, les résultats d’analyses en laboratoire ont mis en évidence des teneurs non négligeables en composés organiques (Hydrocarbures totaux, Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques, Polychlorobiphényles), aboutissant donc à une qualité des sols dégradée, notamment au droit des sondages réalisés les plus proches de la berge actuelle.

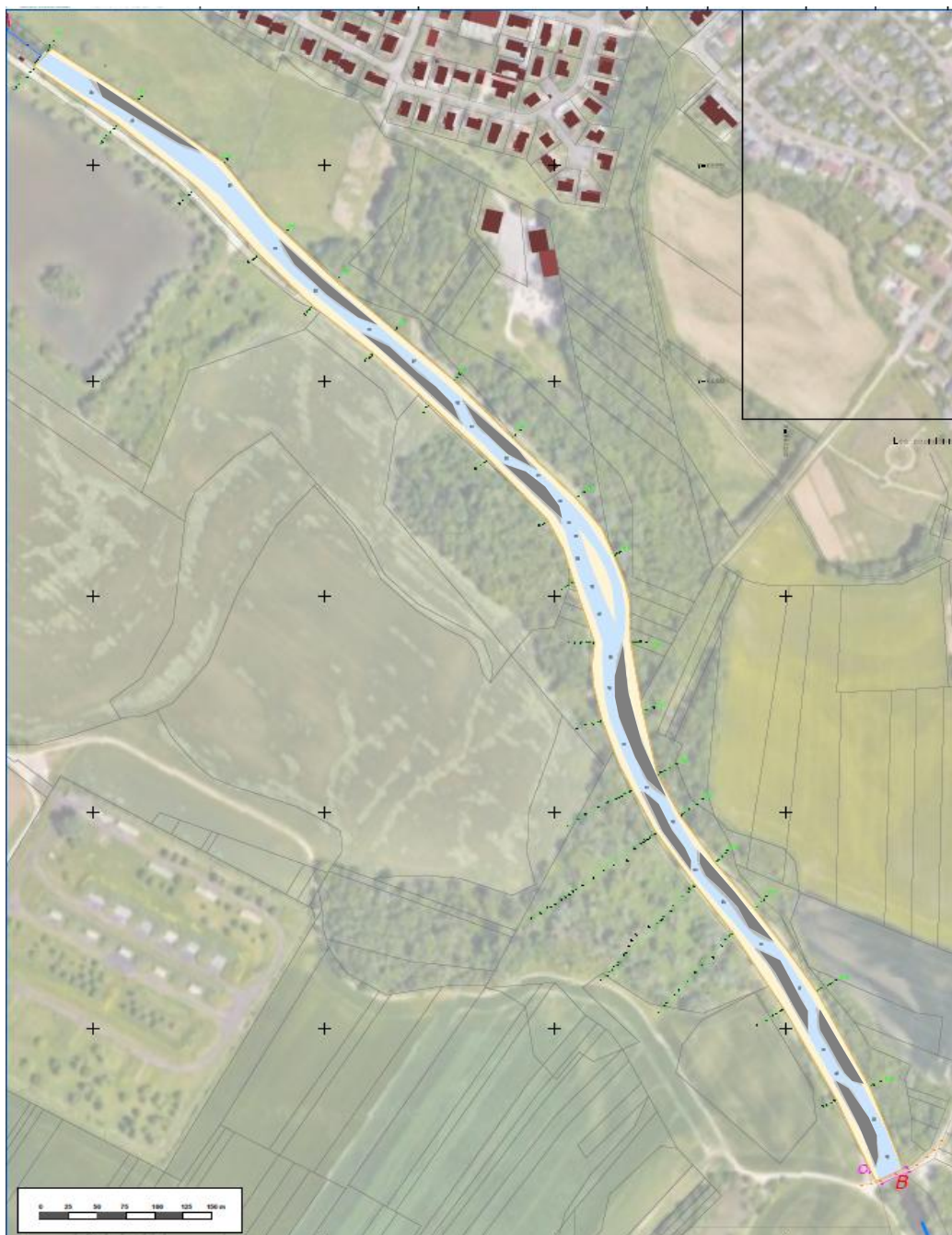


Le secteur d’étude semble avoir été le siège de dépôts de déchets non autorisés. Ce type de dépôts est par nature hétérogène et les éléments disponibles ne permettent pas d’identifier la nature et l’origine de ces déchets ni leur étendue précise. De façon prudente, il peut donc être considéré que l’ensemble de la zone susceptible de faire l’objet d’une érosion par la rivière Ouche soit potentiellement concernée par la présence de déchets de nature variée.

Au vu de ce diagnostic, il n'a donc pas paru pertinent d'étudier le scénario d'érosion devant laisser le cours d'eau l'Ouche évoluer au sein de ces terrains, au risque de mobiliser, dans le cours d'eau, des déchets et des composés polluants.

L'étude a abouti, début 2025, à la définition d'un projet pour la diversification en lit mineur de l'Ouche à NEUILLY-CRIMOLOIS, sur un secteur de 1300 mètres avec 11 banquettes en alternance.

Le projet conçu par le bureau d'étude IRH au stade Projet est estimé à 390 000 €TTC (hors maîtrise d'œuvre).



Stade PROJET (IRH, 2025)

Les travaux étant programmés pour la période d'étiage septembre-octobre 2025, le dossier d'autorisation administrative et la consultation des entreprises pour le marché de travaux sont prévus avant l'été 2025.

SUIVI : Diversification à Crimolois (travaux FDP2018)

Une synthèse du suivi des banquettes réalisées en 2018 par la Fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques de Côte-d'Or, a pu être exploitée pour la prise de décision du nouveau projet sur 1300m entre l'étang de Neuilly-Crimolois et la passerelle de Crimolois.



Travaux (Septembre / Octobre 2018)



31/10/2018 (2,3 m³/s)



29/08/2025 (2 m³/s)

Suivi thermique et de la qualité physique de l'habitat :

	Etat initial (2017)	N+1 (2019)	N+3 (2021)
Température moyenne maximale des trente jours les plus chauds (TMMAX30j °C)	21	25,53	21,55
Température minimale/maximale relevée (°C)	11,24 / 25,22	12,79 / 28,26	9,87 / 24,55
Conditions hydrologiques	Etiage sévère	Etiage très sévère	Etiage sévère
Indice d'Attractivité Morphodynamique (IAM), Ratio IAM/IAM REF	(2412) 21 %	(5461) 53 %	(5967) 58%
Nombre de substrats / supports	4	9	9
Nombre de classe de hauteurs	3	4	4
Nombre de classe de vitesses	4	4	4

La qualité physique sur l'Ouche à Crimolois présente une progression de 37 points du ratio IAM conférant une qualité moyenne après travaux en 2021 au lieu de mauvaise avant travaux en 2017. Cette augmentation s'explique par une meilleure attractivité des substrats vis-à-vis de la faune piscicole, mais également par une hausse de la diversité des substrats (+5) et des hauteurs d'eau (+1). Les travaux ont donc permis une amélioration importante de la qualité physique de l'habitat.

Peuplements piscicoles

1) Augmentation de la richesse spécifique

On constate que 6 espèces supplémentaires ont été pêchées en 2019 et 2021, un et trois ans après travaux. Le nombre d'espèces observé est donc plus concordant après travaux car on attend un optimum de dix-huit espèces pour un cours d'eau de ce type écologique (B6,5 calculé à partir de 2017 et 2021).

En particulier, 3 nouvelles espèces de cyprinidés rhéophiles (qui sont plus exigeantes vis-à-vis de la qualité de l'eau) apparaissent sur le secteur : **SPIRLIN**, **VANDOISE** et **BLAGEON**.

	Etat initial (2017)	N+1 (2019)	N+3 (2021)
Richesse spécifique	10	16	16
<i>Niveau Typologique Théorique (NTT)</i>	6,24	7,75	6,73
Nombre d'espèce théorique	18	18	18
Nombre d'espèce théorique observé	10	14	13
Nombre d'espèce observé hors typologie théorique	0	2	3

2) Augmentation des densités et de la biomasse

La densité (= nombre d'individu / surface) et la biomasse (= poids / surface) ont fortement augmenté après travaux.

- La densité est multipliée par 2,8 en 2019 et par 1,6 en 2021.
- La biomasse est multipliée par 5,3 en 2019 et par 2,5 en 2021

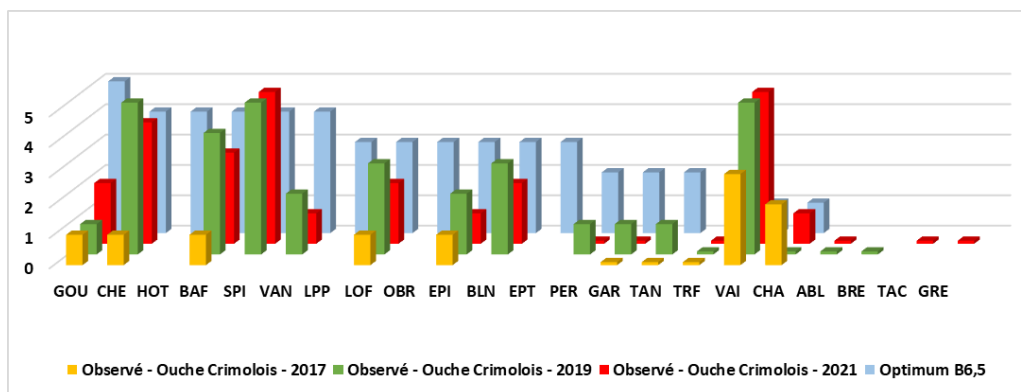
Le secteur se montre nettement plus attractif après travaux comparé à 2017.

La baisse de ces 2 paramètres en 2021 par rapport à 2019 est liée aux conditions hydrologiques : **En étiage plus sévère vécu en 2019, les espèces rhéophiles trouvent refuge sur les secteurs plus courants et oxygénés**, notamment les gros individus, ce qui explique la forte biomasse. En étiage moins sévère vécu en 2021, le secteur est toujours plus attractif mais les espèces rhéophiles ont moins besoin de trouver refuge ce qui explique la diminution des densités et biomasses en 2021.

	Etat initial (2017)	N+1 (2019)	N+3 (2021)
Densité totale (ind/ha)	16795	47674	27377
Densité espèce cible (ind/ha) : Truite fario	6	10	4
Densité espèce repère (ind/ha) : Cyprinidés rhéophiles	14834	39419	29972
Biomasse totale (kg/ha)	101,53	536,78	258,01
Biomasse espèce cible (kg/ha) : Truite fario	0,01	8	4,4
Biomasse espèce repère (kg/ha) : Cyprinidés rhéophiles	91,1	463,4	237,4

- ➔ **Les banquettes montrent leur efficacité, d'autant plus en condition limitante d'étiage très sévère.** Les aménagements permettent de meilleurs faciès d'écoulement (avec plus de courants) en étiage qui va de paire avec une meilleure autoépuration et oxygénation de l'eau, ce qui favorise les espèces rhéophiles sensibles aux conditions hydrologiques.

3) Evolution du peuplement vis-à-vis de la typologie de Verneaux



En 2017 lors de l'état initial, le peuplement piscicole était très dégradé car on observait des déficits tant au niveau du nombre d'espèces que de leur quantité (abondances ci-dessus de 0 à 5).

Trois ans après les travaux, on observe une amélioration importante puisque 13 espèces sur les 18 attendues ont été observées au lieu de 10 lors de l'état initial. De plus, les abondances ont augmenté pour la majorité des espèces, et sont pour certaines en adéquation ou proches de celles attendues. Les trois nouvelles espèces de cyprinidés rhéophiles (SPIRLIN, VANDOISE et BLAGÉON) sont présentes à des niveaux d'abondance significatifs.

A noter également l'observation d'amphibiens et d'oiseaux sur les banquettes. Ces habitats intermédiaires semi-terrestres / semi-aquatiques sont des interfaces qui n'existaient plus et qui sont favorables à de nombreuses espèces en lien avec la rivière.

SUIVI : Restauration de la continuité piscicole entre le ruisseau de la Chartreuse et l'Ouche à Dijon



Une banquette minérale fixe a été aménagée sur la rive gauche de l'Ouche à l'exutoire de la Chartreuse en 2023 afin de permettre aux poissons de remonter dans la Chartreuse, même en basses eaux, grâce à la réduction de la hauteur de la chute d'eau.



Avant travaux



Après travaux (octobre 2023)

*Arrivée de la
Chartreuse sur la
nouvelle banquette
créée sur l'Ouche.
09/11/2023 (8m³/s)*



Suivi 2024

La banquette a subi plusieurs crues dès la semaine suivant l'achèvement des travaux, alors qu'elle n'était pas encore tassée par la migration intérieure des matériaux qui doit avoir lieu suite au régalage. Elle a donc souffert des débits.

Malgré ces conditions défavorables, au 29 avril (soit après la crue historique du 1^{er} avril, avant-dernière crue de l'année), la franchissabilité est maintenue pour les cyprinidés d'eau vive, mais elle est moins satisfaisante pour certaines espèces comme le Chabot et le Vairon qui ont du pouvoir passer avant avril. La banquette a été dégraissée, ne permettant plus de conserver l'écoulement qui avait été créé le long de la rive sur la banquette avec des zones de repos.



Confluence Chartreuse le 29/04/2024 (4m³/s)

La pêche électrique du 7 juin 2024 dans la Chartreuse (FDAPPMA de Côte d'Or) montre l'efficacité de l'ouvrage pour l'hiver 2023/2024, avec une explosion des effectifs de **Chabot**, **Vairon** et **Blageon**, le blageon en particulier n'ayant jamais été recensé.

Ces trois espèces d'eau fraîche et oxygénée, sont des petites espèces qui ne pouvaient coloniser la Chartreuse que ponctuellement lors des phases de « hautes eaux » reconnectant l'affluent. L'aménagement réalisé a permis la montaison de ces espèces qui trouvent refuge en été sur cet affluent dont la température reste fraîche.



La Chartreuse



Confluence Chartreuse le 07/06/2024 (4m³/s)

Restauration de la continuité au Glacis de Plombières-lès-Dijon

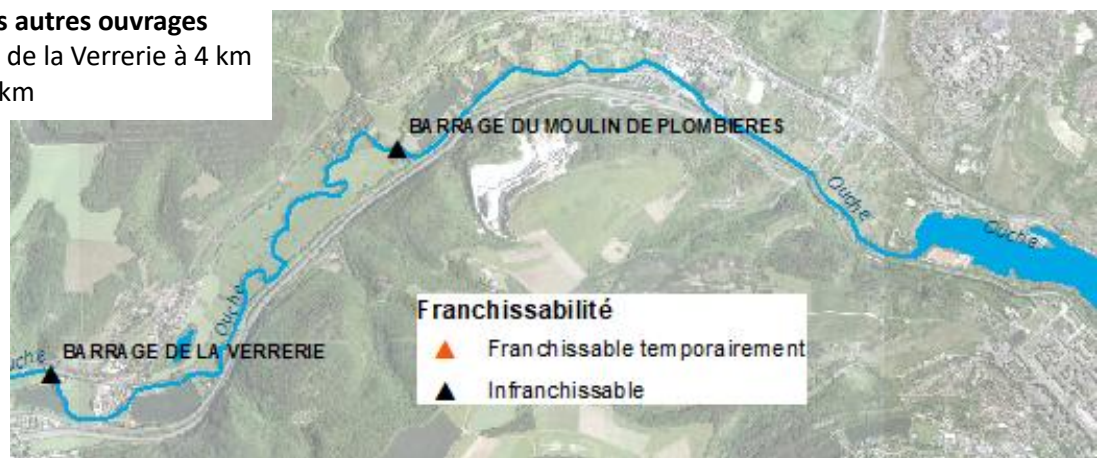
Le barrage hydraulique appelé « glacis de Plombières » (code ROE 30804), situé sur le tronçon de « L'Ouche de la Vandenesse à l'amont du lac Kir » classé en Liste 2 au titre du L214-17 du Code de l'environnement, est un ouvrage faisant obstacle à la continuité piscicole (chute 1,7m). La commune de Plombières-lès-Dijon, propriétaire de ce barrage, souhaite équiper l'ouvrage de façon à assurer la continuité piscicole.

Restauration de la
continuité piscicole et
sédimentaire en Liste 2.



Distances avec les autres ouvrages

- Amont : Barrage de la Verrerie à 4 km
- Aval : lac Kir à 4 km



Considérant :

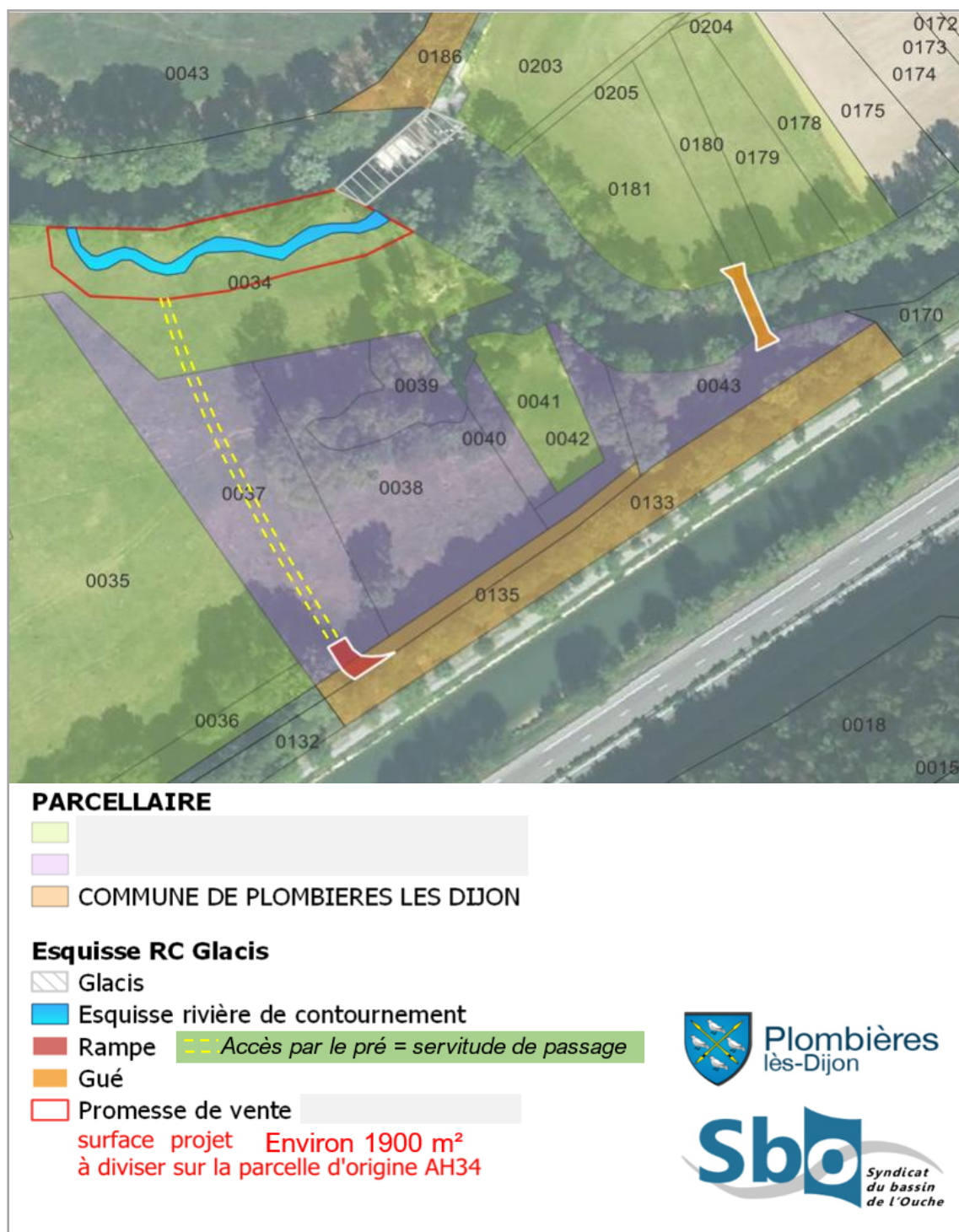
- l'intérêt général de reconnecter l'Ouche sur 8km (4km en aval et 4km en amont) avec la présence de l'espèce repère (truite fario) confinée en aval du glacis,
- que l'arasement du glacis est inenvisageable pour des raisons géotechniques et pour la préservation du bief de bonne qualité habitationnelle sur sa partie amont,
- la nécessité de ne pas modifier, même légèrement, la cote du glacis,
- l'efficacité supérieure d'un aménagement de rivière de contournement vis-à-vis des autres types d'ouvrage (multi-spécifique, montage plus aisée, entretien, souplesse du dimensionnement),
- que le coût d'aménagement d'une rivière de contournement est inférieur aux autres types d'ouvrages,

et conformément à la délibération 2021-13 du conseil Syndical du SBO du 7 octobre 2021, le SBO a proposé à la Commune de Plombières-lès-Dijon, la prise en charge des travaux d'aménagement d'une rivière de contournement en rive droite afin de restaurer la continuité piscicole au droit du glacis de Plombières.

Afin de permettre l'opération, la commune de Plombières-lès-Dijon est disposée à acquérir l'emprise d'assiette des travaux projetés par le SBO. Elle souhaite se rendre propriétaire du **foncier nécessaire à l'aménagement de la rivière de contournement**, équipement du barrage qu'elle aura en entretien et gestion en tant que propriétaire du droit d'eau.

Après deux premières négociations foncières en 2021 et 2023 (avec la SAFER) restées infructueuses, le SBO a saisi l'opportunité en 2024 d'une compensation nouvelle sollicitée par l'un des propriétaires, qui a manifesté le souhait, pour les besoins de son exploitation agricole, de disposer d'un passage à gué en aval du glacis de Plombières au droit de ses parcelles.

Une convention d'acquisition adaptée a été mise au point avec le co-proprétaire exploitant conformément au plan de situation ci-après. Malgré l'accord trouvé, le projet a été refusé par l'autre co-proprétaire.



Localisation d'une future rivière de contournement
et du foncier à acquérir au droit du glacis de Plombières

Doux – Prâlon

Suite aux inventaires réalisés par la LPO en 2022, le diagnostic terrain classique a été initié en 2023 et achevé début 2024.

Une synthèse permet aujourd'hui de croiser :

- la présence des espèces inféodées aux cours d'eau et leurs préférences,
- le diagnostic terrain (pression morphologique essentiellement de piétinement, usages)
- et l'effet des potentielles opérations de restauration (mise en défens essentiellement) sur la présence de ces espèces.

Cette note permettra de prendre en compte sur le long terme, les enjeux naturalistes dans les opérations menées par le SBO, au fur et à mesure de leur mise en œuvre.



Ruisseau de Prâlon

Zones humides

Un boisement humide à Barbirey-sur-Ouche a fait l'objet d'un échange avec un propriétaire qui a sollicité le SBO pour un conseil de gestion dans l'intérêt écologique du site. Il est localisé au droit d'un « affluent » de la Gironde.

Le boisement a été visité avec le CEN dans le cadre de son appui technique.

Il s'agit d'un boisement sénéscent de sources tuffeuses de frênes et peupliers plantés et avec une belle mégaphorbiaie en sous étage à Grande Prêle (*Equisetum telmateia*). Il présente des faciès plus riches que d'autres à Ortie, Reine des prés, *Carex acuta*, etc...

En conclusion, étant donné la richesse de ce milieu, il a été conseillé au propriétaire de conserver ce boisement vieillissant en l'état, conseil qui a été respecté.



Cette zone humide n'étant pas référencée dans l'inventaire actuel, elle sera géolocalisée par le SBO dans l'attente d'une nouvelle étude de classement (PGZH ou autre).

Passé à poissons de la Gironde à Barbirey-sur-Ouche

Depuis l'aménagement de la prise d'eau du château de Barbirey-sur-Ouche sur la Gironde en 2013, certains bassins s'étaient comblés de sédiments, rendant l'ouvrage infranchissable en période d'étiage.

Des jaugeages effectués en période de migration hivernale avaient montré l'enneigement des seuils avec de faibles hauteurs de chutes, adaptées aux capacités de nage et de saut des espèces d'eau vive, mais avec une **infranchissabilité progressive aux gammes de débits inférieurs**.



Les travaux réalisés en régie en août 2024 ont consisté à adapter les encoches afin de concentrer une partie des écoulements et permettre ainsi une purge naturelle des bassins.

Le suivi de leur fonctionnement sera poursuivi.



Juin 2021



Août 2024 après travaux (débit plus faible)

Mise en place d'un réseau de mesures pour le suivi des assecs sur le Suzon

Suite à l'acquisition du matériel en 2023 (subventionné à 80% par la Région BFC), les sondes permettant d'indiquer la présence ou l'absence d'eau sur 12 stations ont été posées en partenariat avec la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Côte d'Or.

Un registre de suivi a été constitué.



**Bancarisation
des durées d'assec du
Suzon pour mesurer
l'évolution à long
terme de son
hydrologie**

Station d'aval en amont et type	Localisation	Objectif	Sens de l'assèchement
1 - Conductimétrique	Pont de la C3 à Ahuy	Durée des assecs comparable avec chronique de l'ancienne station hydrométrique d'Ahuy (U132 9020)	D'aval en amont ↓
2 - Conductimétrique	Aval du parc Jouvence	Effet des sources de Rosoir et de Jouvence sur l'écoulement	
3 - Conductimétrique	Aval source de Sainte Foy, amont immédiat de la source de Saint-Fol	Observer l'effet de la source de Ste Foy sur l'écoulement. Impact des 2 failles majeures de Sainte-Foy.	
4 - Conductimétrique	Pont de la D7	Assecs estivaux entre puits de Varennes blanches et Sainte Foy	
5 - Thermique	Amont pont du tacot (combe Goa)	Amont puits de Varennes blanches. Secteur crapauds. Ancien site de suivi piézométrique, trouver la donnée... (propriétaire du captage ?)	
6 - Conductimétrique	Au droit de la combe du diable. Ancienne station hydrométrique (U132 9010)	Durée des assecs comparable avec chronique de l'ancienne station hydrométrique. Cette station est également une station de suivi hydrobiologique (060015600) depuis 2006.	
7 - Thermique	Pré aux ânes et aval du captage de la Fontaine au Chat	Front d'assèchement en fonction de la pluviométrie.	
8 - Thermique	Entre Val-Suzon haut et bas	Ce site semble connaître des assèchements récents	
9 - Conductimétrique	Marais boisé du val courbe	Habituellement alimenté par le Ru Blanc, ce site semble connaître des assèchements lors d'été très secs (observation 2019)	
10 - Thermique	Aval immédiat du Ru Blanc	Témoin pérenne	
11 - Conductimétrique	Amont du Ru Blanc	Non pérenne, représentatif de l'ensemble de l'amont forestier	D'amont en aval ↑
12 - Thermique	Amont du Suzon en prairie	Observer l'amont de la faille de Panges : station à positionner	



Assistance aux communes

Entretien du ruisseau tuffeux d'Antheuil

La commune d'Antheuil a sollicité le SBO pour une assistance sur la gestion de son tuf : le ruisseau d'Antheuil se déverse en rive droite en raison de l'augmentation de la hauteur du profil longitudinal par concrétion calcaire engendrant des inondations vers le village.

Le SBO a participé à plusieurs réunions avec Monsieur BYRSKI, sous-Préfet de Beaune, et a produit un pré-cadrage de demande administrative d'intervention au titre de la loi sur l'eau pour le compte de la commune sur la base :

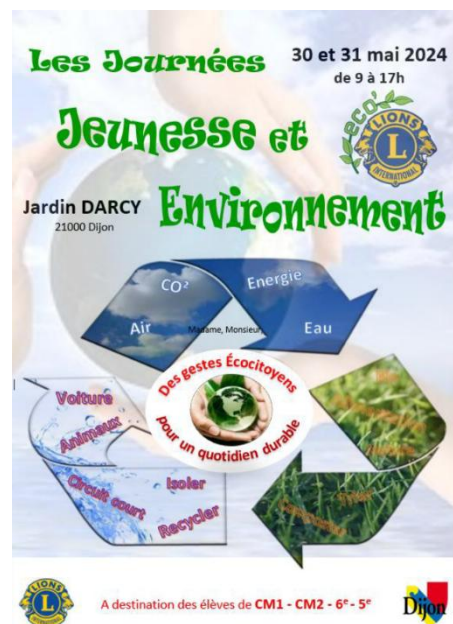
- des photos historiques,
- des témoignages,
- de l'évaluation par l'aval du dimensionnement nécessaire pour la résorption des débordements (hors crues exceptionnelles),
- des enjeux faunistiques et floristiques liés au ruisseau classé en site Natura 2000
- des rubriques de la nomenclature du code de l'environnement concernée par le projet.



Animations scolaires

Le SBO a participé à 2 journées d'éducation à l'environnement dans le cadre des journées Jeunesse et Environnement organisées au Parc Darcy à Dijon.

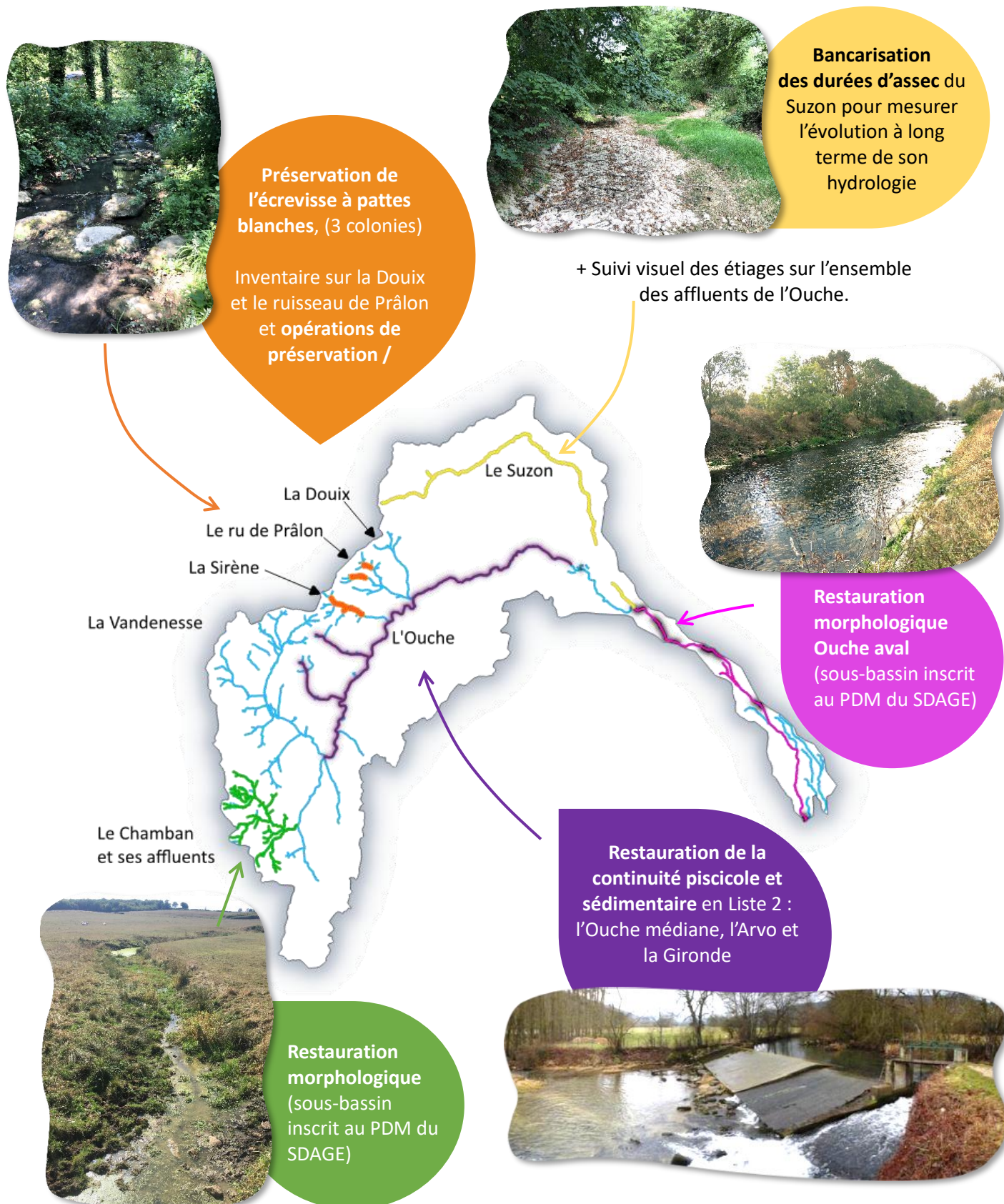
Pour animer ces journées avec les CM1 et CM2, le SBO a emprunté la maquette « érosion/ruissellement » du Syndicat du bassin du Serein.



Contrat de Bassin Ouche

Achèvement du Contrat de Bassin Ouche 2022-2024

Les grandes lignes de la stratégie du contrat 2022-2024 :



Le volume financier des opérations réalisées s’élève à 974 000 €TTC.

Le bilan synthétique des opérations est présenté par secteurs :

Secteur Ouche aval

Objectifs prioritaires 2022-2024	Actions programmées	Réalizations	Bilan Coûts en €TTC
		Réalisé Engagé Annulé Coûts en €TTC	
→ Amélioration de la qualité morphologique par la diversification des habitats <u>en lit mineur</u>. En lit majeur, les contraintes techniques et financières sont trop fortes (sols pollués, sécurisation vis-à-vis du risque inondation). Le travail en lit mineur permet une amélioration rapide des services de la rivière avec une forte attractivité des habitats permettant de répondre à l'objectif d'atteinte du bon état, à défaut de restauration du fonctionnement historique de la rivière.	Action 1 : Travaux de restitution sédimentaire de Longvic à Varanges - 200m	Travaux 2021, 2022, 2024 : 32 256 €	480m³ restitués – suivi visuel positif
	Action 2 : Travaux de diversification morphologique de l’Ouche en lit mineur au lieu-dit « les Gaudrans » à Neuilly-lès-Dijon – 490m	Etude 2022 : 27 770 € Travaux 2023 : 171 166 €	450m – 4 banquettes de 2700 m3 + 50 de blocs Suivi hydrobio reporté en 2025
	Actions 3 et 4 : Etudes projet pour la diversification morphologique de l’Ouche en lit mineur à Neuilly-Crimolois aval – 1200m	Etude 2024 : 50 200 € engagés jusqu’au dossier réglementaire	Etude projet en cours sur 1300m Estimation du scénario choisi à 400 000 €

→ Connexion d'annexe hydraulique de type bras mort au niveau de la confluence avec la Saône. Reconnexion d'un espace latéral au cours d'eau favorisant le déplacement des espèces (zone refuge), les flux épuratoires, le bon fonctionnement alluvial.	Action 5 : Etudes et travaux pour la reconnexion hydraulique de 2 anciens méandres de l'Ouche à Echenon	Etude 2022-2023 : 34 509€ 2024 : réorientation frayère → refus propriétaire Projet annulé	Le site a été fauché à grande ampleur entre 1963 et 1984. Le fonctionnement naturel alluvial a été dégradé mais depuis, l'absence de perturbation a permis une colonisation d'espèces rares et protégées, déplaçant ainsi les enjeux écologiques initialement soulevés en lien avec le fonctionnement alluvial stricte.
→ Amélioration de la fonctionnalité d'un affluent de l'Ouche en contexte urbain en tant que zone refuge : Amélioration de la résilience des populations de l'Ouche au changement climatique : l'amélioration de son niveau habitationnel fait de cet affluent un excellent refuge pour les poissons du point de vue des augmentations potentielles de température de l'Ouche ou d'éventuelles pollutions.	Action 6 : Reconnexion du ruisseau de la Chartreuse à Dijon	Travaux 2023 : 39 815 €	La pêche de juin 2024 montre l'efficacité de travaux avec une réapparition de certaines petites espèces (blageon, chabot, vairon) et une explosion de leurs effectifs. C'est le résultat de l'efficacité de la recharge sédimentaire du ruisseau en 2017 et de la restauration de sa continuité avec l'Ouche. Le maintien de la banquette sera à surveiller.
→ Mobiliser les acteurs sur la pollution des espaces latéraux de l'Ouche par les anciennes décharges Freins à la restauration des espaces de bon fonctionnement de l'Ouche	Action 20 : Mobilisation des acteurs autour de la question des anciennes décharges en lit majeur	Réunion fonds vert + Etude 2023 : 2 340 € mise à jour des coûts décharge Tart-le-Bas	Mise à jour Tart-le-Bas à 2 – 2,7M€ pour les 2 méandres. Coûts prohibitifs de l'intervention avec besoin d'un financement à 100%. L'excavation des déchets à Varanges est de l'ordre de 1M€ mis à jour sous réserve des volumes estimés par les sondages et de l'inflation.

Axe Cours d'eau	Objectifs prioritaires 2022-2024	Actions programmées	Réalisations Réalisé Engagé Annulé Coûts en €TTC
Amélioration de la continuité longitudinale Ouche médiane	La stratégie du SBO adoptée en 2021 pour la restauration de la continuité piscicole et sédimentaire étend son intervention sur des opérations d'équipement d'ouvrages hydrauliques excepté quand le propriétaire tire un profit financier de l'usage de l'eau (Hydroélectricité) et lorsque le maintien de l'ouvrage est nécessaire en raison des enjeux géotechniques, naturels ou autres, d'intérêt général. → Accompagnement technique et financier lorsque le propriétaire ne tire pas ou ne souhaite pas tirer de profit financier de l'usage de l'eau.	Action 7 : Restauration de la continuité piscicole au Glacis de Plombières La commune de Plombières, propriétaire de l'ouvrage, souhaite s'engager dans la démarche. Linéaire reconnectable de 8km (4km en amont + et 4km en aval) avec présence d'un site de reproduction de truites en amont du glacis et présence de truites en aval du glacis.	Négociation foncière pour la rivière de contournement sur terrain privé Projet annulé suite au refus du propriétaire riverain
Amélioration de la continuité longitudinale Gironde	Améliorer l'efficacité des aménagements réalisés sur la Gironde en 2013.	Action 8 : Restauration de la continuité piscicole au droit de la prise d'eau du château de Barbirey-sur-Ouche	Travaux en régie

Axe Cours d'eau	Objectifs prioritaires 2022-2024	Actions programmées	Réalisations	Bilan synthétique
			Réalisé Engagé Annulé Coûts en €TTC	
Amélioration morphologique Doux et Prâlon	Dégager des priorités sur les affluents de l'Ouche en prenant en compte les espèces protégées : a. Améliorer la connaissance de l'aire de répartition des espèces protégées directement inféodées au cours d'eau ou à leur ripisylve. b. Diagnostiquer les affluents au regard des pressions sur les milieux (démarche classique) et des exigences des groupes d'espèces protégées.	Action 10 : Etude et diagnostic pour l'amélioration de la qualité du ruisseau de Prâlon et de la Douix - 34 km - Inventaires connaissance de la faune inféodée aux cours d'eau et concertation à l'appui des résultats - Diagnostic cours d'eau intégrant les exigences des espèces protégées	Inventaire et réunion publique de restitution avec la LPO : 21 705 € Diagnostic terrain SBO	Le Prâlon est nettement plus dégradé que la Douix. Chaque opération fera l'objet d'une confrontation avec la localisation des espèces protégées localisées.
			Croisement diagnostic avec espèces protégées	Le piétinement et la ripisylve restent les facteurs prépondérants de la préservation du maximum d'espèces inféodées sur les petits cours d'eau. La présence des odonates nécessite de conserver des secteurs ouverts à hélophytes.
Ecrevisses Sirène	c. Conforter un zonage par type d'action au regard des pressions et des espèces protégées pour améliorer la qualité ou la taille de leur habitat, intégrer l'aspect continuité à cette démarche.	Action 9 : Suivi des populations d'écrevisses à pattes blanches et travaux à définir	Inventaire 2022 : 18 490 € Travaux 2023 : 28 166 € Travaux 2024 : 28 764 € pour 1150m de rivière	Partenariat SHNA avec Inventaire, diagnostic et une réunion publique. La concertation a permis la réalisation de 2 opérations de travaux en 2023 et 2024. Les travaux effectués ont permis de convaincre un 3 ^{ème} exploitant pour 2025.
Zones humides		Action 17 : Concertation et définition de travaux pour la préservation/restauration d'une zone humide (au minimum)	Concertation propriétaire sur les zones humides à l'occasion d'une demande	Boisement sénescant humide à Barbirey-sur-Ouche : Accord du propriétaire pour ne pas y toucher.
				ZH piétinée de 2300m ² à mettre en défens sur les rives de l'Arvo. Recensement cartographique des ZHP (potentielle) démarré avec chaque nouveau site trouvé en prévision d'un référencement futur en ZHE (effective).

Axe	Objectifs prioritaires 2022-2024	Actions programmées	Réalisations	Bilan synthétique
			Réalisé Engagé Annulé Coûts en €TTC	
Maintien du débit minimum biologique en étiage L'Ouche amont	Poursuivre la gestion de la station hydrométrique. Poursuivre la concertation pour la mise en application des volumes prélevables.	Action 11 : Jaugeages et réétalonnages de la station d'Oucherotte (3 000 €/an)	Jaugeage 2022 : 492€	
Amélioration morphologique Chamban	Poursuite de l'étude en cours (phase 3) : définition d'un avant-projet pour la restauration morphologique du Chamban à Bligny-sur-Ouche	Action 12 : Restauration morphologique du Chamban à Bligny-sur-Ouche	Etude et Travaux 2022 : 167 356 €	465 m, 725 m ² de banquettes végétalisées, 120 m ³ de recharge sédimentaire, 2 sinuosités sur environ 65 m, épis bois et souches, abris piscicoles en sous berges, plantations, 1 protection de berge. Suivi hydrobio n+2 après travaux en 2024 (en attente des résultats)
	Mise en défens et diversification sur le ruisseau des Fâches (Auxant)	Action 13 : Mise en défens et diversification sur le ruisseau des Fâches à Auxant	Travaux 2022 : 17 911€ Travaux 2023 : 48 218 €	Les premiers travaux de mise en défens ont permis de convaincre d'autres exploitants pour 2023 et 2025 y compris pour la recharge sédimentaire.

Objectifs prioritaires 2022-2024	Actions programmées	Réalisations	Bilan synthétique
		Réalisé Engagé Annulé Coûts en €TTC	
Poursuite des interventions pluriannuelles pour une gestion durable et équilibrée de la ripisylve et assurer le libre écoulement en cas de vulnérabilité aux inondations	Action 14 : Programme pluriannuel d'entretien de la ripisylve	Travaux 2022 : 33 828€ Travaux 2023 : 40 224€ Travaux 2024 : 26 250€	Tranches 2, 3 et 4.
Restaurer la trame verte sur le bassin de l'Ouche	Action 15 : Restaurer la trame verte sur le bassin de l'Ouche	Fiche de principe en lien avec le Plan Bocage financé par la Région BFC	
Connaissance hydrologie, fonctionnement de l'Ouche en lien avec les ouvrages VNF.	Action 16 : Partenariat VNF et Etude stratégique d'évaluation du gain environnemental lié au maintien de la cote d'exploitation du réservoir de Panthier.	Partenariat SBO / VNF engagé	
		Echanges sur la méthodologie de l'étude	Projet d'étude abandonné par manque de subvention
Communication	Action 18 : Animations scolaires et parascolaires par la fédération de pêche de C	Animations 2022 : 1 936 € Animations 2023 : 3 200 € Animations 2024 : 7 560 €	2022 : 4 animations 2023 : 7 animations 2024 : 18 animations
Communication	Action 19 : Lettre « Au fil de l'Ouche » Site WEB Visites de bassin	Lettre Au fil de l'ouche n°3 Mise à jour du Site WEB ouche.fr 2 visites de bassin 7 849 €	Communication semble plus efficace lors d'interventions en conseil communautaire.
Animation	Action 21 : Poste chargé de mission contrat	93 563€	

Préparation d'un nouveau Contrat de Bassin

Appel à projet

Afin d'augmenter la programmation d'opérations de restauration des milieux aquatiques et pour l'élaboration du nouveau contrat, le SBO a décidé de publier un appel à projet s'adressant aux éleveurs, agriculteurs, exploitants, collectivités, riverains de cours d'eau. Les 2 objets de cet appel à projet visent les travaux permettant la restauration morphologique des cours d'eau et zones humides, notamment sur les secteurs pâturés de l'amont du bassin de l'Ouche :

Objet 1 : Assurer la mise en défens des berges par la mise en place d'aménagements tels que des clôtures, des zones d'abreuvement et des zones de franchissement. Le SBO étant amené à compléter cette intervention par des **opérations de restauration du cours d'eau** lorsque cela est possible et nécessaire.

Objet 2 : Protéger, restaurer ou créer une zone humide.

Permettre à la ripisylve de se régénérer (ombrage, habitats)
 Suppression de la dégradation des petits cours d'eau par le piétinement.
 Diversifier les écoulements, recréer des habitats aquatiques attractifs, ralentir la propagation des crues par le reméandrement, la recharge sédimentaire ou installation d'épis en bois

Cet appel à projet a été diffusé par l'intermédiaire des communes. La diffusion a été complétée début 2025 par une présentation en conseils communautaires des communautés de communes Pouilly-en-Auxois-Bligny-Ouche et Ouche-et-Montagne. La diffusion de cet appel à projet a également été l'occasion de communiquer sur les missions du SBO.

Le SBO a reçu 8 candidatures fin 2024 et début 2025 qui ont été étudiées par une commission composée d'élus du SBO. Parmi ces candidatures :

- 1 candidature pour la mise en défens à Auxant comprenant un reméandrement a abouti à un projet inscrit dans le prochain contrat de bassin.
- 1 candidature pour la gestion d'une zone humide à Fleurey-sur-Ouche a débouché sur une préconisation de gestion simple en 2025 avec l'appui du Conservatoire des Espace Naturels.
- 2 candidatures nécessitent un travail de plus long terme (foncier ou contraintes techniques locales)
- les 4 autres candidatures ne répondaient pas à l'objectif de l'appel à projet où n'ont pas pu déboucher sur un projet en raison de contraintes foncières.

Un nouveau programme d'actions

L'année 2024 a été consacrée à une nouvelle concertation locale sur les secteurs prioritaires du bassin de l'Ouche et à la mise à profit du partenariat entretenu avec le groupe de défense sanitaire de Côte d'Or pour rencontrer les exploitants sur leurs problématiques et éventuellement apporter des solutions gagnant/gagnants pour les milieux et pour les propriétaires/exploitants.

Le nouveau programme d'action doit également prendre en compte les nouveaux enjeux demandés par l'Agence de l'eau :

- Une étude des Espaces de Bon Fonctionnement (EBF) de l'Ouche
- Un plan de gestion zones humides global à l'échelle du bassin versant
- L'intégration d'opérations sur les volets autres comme celui de la qualité des ressources souterraines, ou le volet quantitatif des eaux souterraines et superficielles.

La CLE de l'Ouche

La **Commission Locale de l'Eau** de l'Ouche, portée par le SBO, est **l'instance de concertation à l'échelle du bassin versant**, instigatrice des **outils SAGE et Contrat de Bassin** et dont l'avis conditionne l'engagement de l'Agence de l'eau dans le financement des actions du Contrat de Bassin.

L'année 2024 de la CLE de l'Ouche

Réunion du bureau du 8 janvier 2024 :

L'ordre du jour était consacré à l'analyse de compatibilité du SAGE en vigueur avec le nouveau SDAGE. L'analyse de compatibilité peut être conduite par la CLE mais reste tributaire de l'avis du préfet coordonnateur de bassin.

Le travail présenté à la date de la réunion était axé sur la méthodologie d'analyse appliquée aux objectifs prioritaires du SDAGE. Le bureau validait la méthode en soulignant la nécessité de traiter l'ensemble des thèmes et sujets inscrits dans la grille d'analyse, ce travail pouvant servir a posteriori de fil conducteur pour la rédaction du SAGE révisé.

**L'adaptation
nécessaire au
réchauffement
climatique**

Réunion de CLE du 22 janvier 2024 :

L'ordre du jour portait sur le bilan des prélèvements en eau 2022.

Réunion du bureau du 02 septembre 2024 :

L'ordre du jour portait sur :

- le projet de cahier des charges pour une Assistance à Maitrise d'Ouvrage préalable à l'étude de révision des volumes prélevables,
- le projet de plan de communication du SAGE.

Pour le plan de communication, il est demandé de monter un projet opérationnel rapidement, notamment en faveur de la formation des élus sur le SAGE.

Réunion de CLE du 21 novembre 2024 :

L'ordre du jour portait sur :

- Les conclusions de l'analyse de compatibilité SAGE/SDAGE
- Le bilan des prélèvements en eau 2023
- Le cahier des charges de l'étude de révision des volumes prélevables avec la présentation de la stratégie d'une étude d'acquisition de connaissances nécessaires préalable à la mise à jour des volumes prélevables pour tendre vers les objectifs fixés
- Le projet de plan de communication 2024-2025
- L'engagement de la phase 7 (Plan d'action opérationnel) dans le cadre de l'étude prospective d'anticipation des effets du changement climatique sur la ressource en eau à l'échelle des bassins de la Tille, Vouge et Ouche, et Nappe de Dijon sud
- Le rapport d'activité SAGE 2023

Les comptes-rendus de réunions sont disponibles sur le site du SBO en suivant ce lien : <https://ouche.fr/sage/commission-locale-de-leau-cle/>

Préparation de la mise en révision du SAGE

1^{er} préalable à la révision du SAGE : l'analyse de compatibilité SAGE/SDAGE

L'initiative d'analyse a été prise en charge par la CLE, compte tenu de la perspective d'une révision du SAGE de l'Ouche, notamment en regard de l'étude prospective engagée et de la nécessaire révision des volumes prélevables préconisée par la Chambre Régionale des Comptes.

L'analyse a consisté en la comparaison entre les attentes du SDAGE, et les dispositions existantes du SAGE en vigueur. Le cas échéant, les évolutions possibles des dispositions ou règles dans le cadre de la révision du SAGE sont esquissées.

Compatibilité
du SAGE avec
le nouveau
SDAGE
2022-2027

Orientation fondamentale du SDAGE	Disposition du SDAGE	Argumentaire	Appréciation du niveau de réponse du SAGE/réponses aux questions à se poser : Insuffisant ? Moyen ? Bon ?
OF5D	Appréciation globale sur le niveau de réponse du SAGE à l'OF n°5D - Lutter contre la pollution par les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles	plusieurs dispositions visent les changements de pratiques pour réduire l'utilisation des pesticides	6,5
OF5E	Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine	les zones de sauvegarde, postérieures à l'adoption du SAGE, sont une orientation prioritaire. En conséquence de quoi le niveau de « action » du SAGE actuel est moyen voire insuffisant...	5 / 6,5
OF6A	Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques	le niveau de réponse aux dispositions prioritaires est bon mais moins satisfaisant pour des dispositions moins prioritaires	5 / 6,5
OF6B	Préserver, restaurer et gérer les zones humides	les dispositions d'interdiction se limitent aux rives et milieux hydrologiques de cours d'eau et aux plans d'eau réservoirs (de l'Auxois) et sont prises en compte à différents échelons dans le SAGE. La volet protection/valorisation sera développé lors de la révision.	6,5
OF6C	Intégrer la gestion des milieux de la faune et de la flore dans les politiques de gestion de l'eau	la majorité des niveaux de réponses aux différentes orientations est "moyenne". Des précisions seront à apporter lors de la révision.	5
OF7	Atteindre et préserver l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir	le volet "gestion quantitative" du SAGE veut PGRI et aborde l'ensemble des questions liées à la ressource, à la sécurisation, aux économies d'eau etc...	6,5
OF8	Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques	les dispositions du SAGE en matière de maîtrise des inondations sont cohérentes avec les orientations du SDAGE et les attentes à l'échelle du bassin versant	6,5
APPRECIATION GLOBALE DE LA COMPATIBILITE DU SAGE AU SDAGE			Le SAGE de l'Ouche actuel est considéré comme compatible avec le SDAGE mais nécessitera des améliorations lors de sa mise en révision
			6,5 / 5

La version définitive présentée en CLE le 21 novembre 2024 est donc la synthèse de l'ensemble des appréciations aboutissant à la reconnaissance de compatibilité du SAGE en vigueur avec le SDAGE 2022-2027.

Cette reconnaissance ne remet pas en cause l'objectif de révision du SAGE mais ne contraint pas le délai de mise en révision. Par ailleurs, les compléments apportés ont vocation à permettre l'élaboration d'un SAGE révisé répondant aux objectifs du SDAGE, y compris une ambition supérieure à la version initiale.

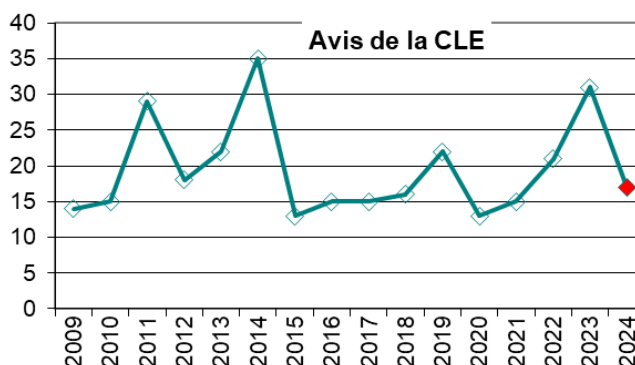
Au terme du processus d'analyse et de concertation exposé ci-dessus, **les services de l'Etat et l'Agence de l'Eau du bassin RMC ont acté la compatibilité du SAGE de l'Ouche en vigueur avec le SDAGE 2022-2027**, tout en soulignant qu'à l'occasion de la mise en révision prochaine du SAGE, les niveaux de réponse considérés comme insuffisants devront faire l'objet d'une mise à niveau dans le but d'une augmentation du niveau d'ambition des documents constitutifs.

Le travail a été conclu par la transmission d'un rapport de synthèse à l'ensemble des partenaires et membres du bureau de la CLE.

Les avis de la CLE

Le bureau de la CLE a reçu délégation pour rendre les avis soumis au titre des dossiers « loi sur l'eau » transmis par la DDT (police de l'eau) ou la DREAL (pour les ICPE). **Les avis de la CLE permettent de s'assurer que les dossiers présentés respectent les dispositions ou règles du SAGE.** L'animateur SAGE du Syndicat assure l'instruction de ces dossiers et la proposition des avis au bureau de la CLE.

Au cours de l'année 2024, 17 dossiers d'autorisations / déclarations au titre de la loi sur l'eau, un nombre inférieur à la moyenne inter annuelle de 20 dossiers/an depuis l'entrée en vigueur du SAGE (période 2014-2024), ont été étudiés :



- Centrale Photovoltaïque de Maconge – **avis favorable**
- Extension du circuit de karting Dijon-Prenois – *demande de compléments sur la qualité des eaux rejetées.*
- Dragage du port du canal à Dijon (VNF) – **avis favorable**
- Lotissement domaine du Château à Velars-sur-Ouche – **avis favorable**
- Plan de répartition annuelle de la demande d'irrigation 2024 – **avis favorable**
- Travaux de mise en défens de la Sirène à Sombernon – **avis favorable**
- Aménagement de la place du Pasquier à Plombières – **avis favorable**
- Valorisation des boues de la lagune de Tart-le-Bas - **avis favorable**
- Valorisation des boues de la lagune de Blaisy-Bas – *en cours d'étude depuis mi-décembre*
- PLU de Genlis – *courrier d'information à la commune de Genlis*
- Restructuration du secteur Kennedy à Chenôve – *avis informatif à l'autorité environnementale ;*
- Parc d'activités Veelage à Dijon - *avis informatif à l'autorité environnementale ;*
- Renouvellement de l'autorisation de rejet de la STEU de Fauverney – **avis favorable**
- Protection et restauration du ruisseau des Fâches à Auxant - **avis favorable**
- Réhabilitation des cours du tennis-club Dijonnais - **avis favorable**
- Projet d'aménagement de la ZAC cap Ouest à Talant - *avis informatif à l'autorité environnementale (consultation cas par cas)*
- Plan Climat et Biodiversité (PCAET) métropole – **avis favorable**

Les avis rendus par la CLE sont transmis aux services instructeurs (DREAL ou DDT) dans un délai de 30 jours pour les déclarations, 45 jours pour les autorisations.

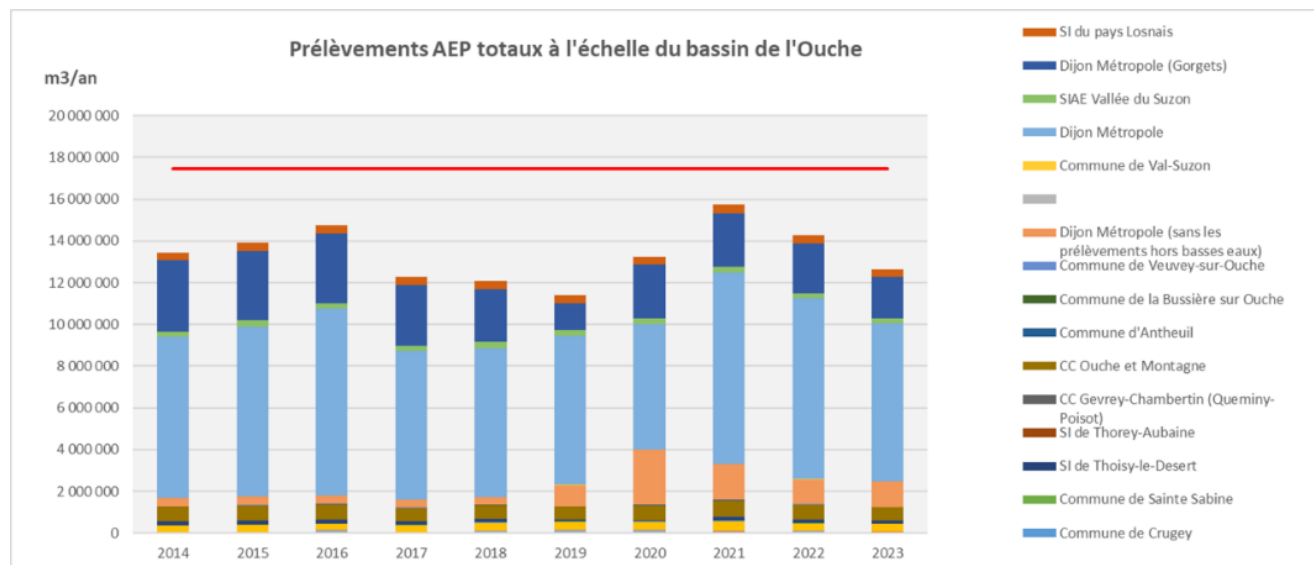
Les prélèvements

Les volumes prélevables sont répartis en 5 sous-bassins en fonction de la capacité du milieu.

Les prélèvements pour l'adduction d'eau potable

La collecte des données de prélèvements est décalée d'une année du fait du délai de production des bilans annuels par les collectivités. Le bilan 2023 a été présenté à la CLE du 21 novembre 2024.

A l'échelle du bassin versant, les volumes prélevables globaux sont respectés, mais cette approche masque les disparités entre les sous bassins et entre les collectivités.



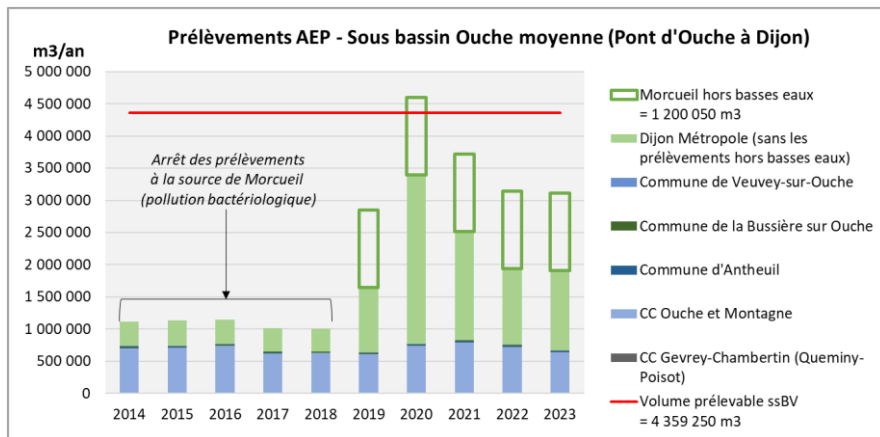
Suivi des volumes prélevés pour l'alimentation en eau potable jusqu'en 2023 pour l'ensemble du bassin de l'Ouche.

Le détail par sous-bassins, tels que répartis dans le règlement du SAGE, montre une situation perfectible.

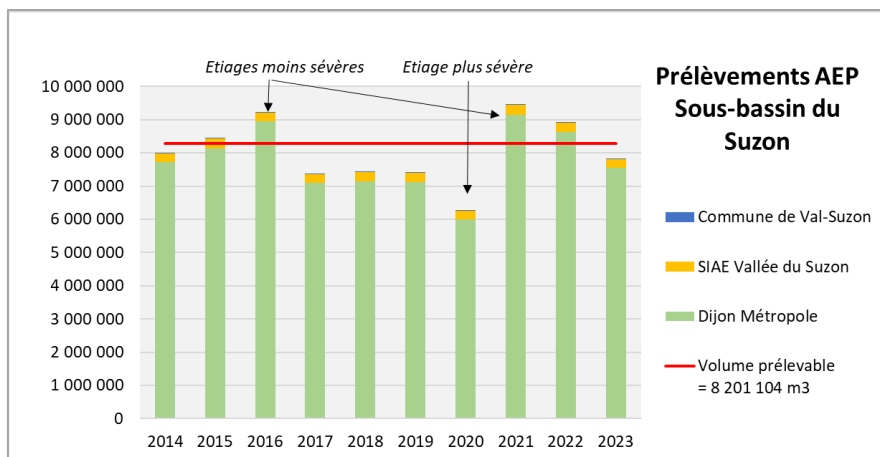
Depuis l'entrée en vigueur du SAGE, seul le sous-bassin Ouche moyenne de Pont d'Ouche à Dijon dispose d'arrêtés de prélèvements règlementés par ressource (point de prélèvement). Pour les 4 autres sous-bassins, les prélèvements sont comparés aux volumes de référence obtenus par la moyenne des prélèvements 2005-2009 obtenus à l'occasion de l'étude des volumes prélevables de 2011. **Cette dernière approche est destinée à évoluer avec la mise en révision des volumes prélevables en 2025.** En l'absence d'arrêtés d'autorisations de prélèvements révisés, les volumes prélevés cumulés entre les gestionnaires peuvent être supérieurs aux volumes prélevables définis par sous-bassin.

Lors de la CLE du 21 novembre 2024, il a été présenté conjointement les prélèvements annuels par sous bassin avec l'atteinte des débits d'objectifs d'étiage (DOE) aux 3 stations de référence.

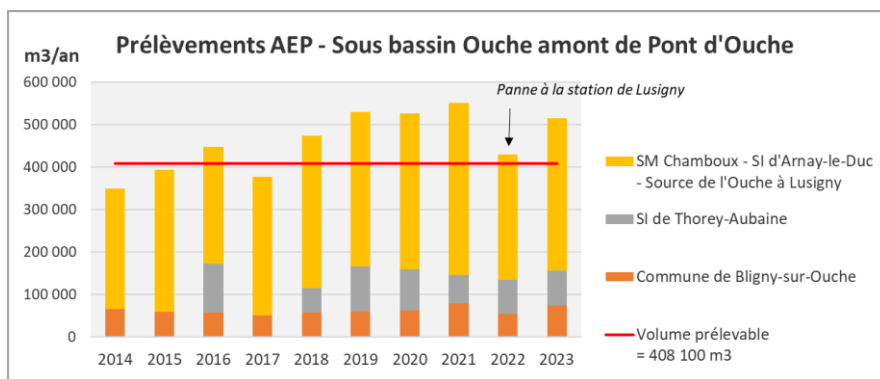
Station	Période	DOE en m3/s	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Taux depuis 2014
La Bussière	Juin	0,600	3,190	0,364	0,532	5,925	0,583	1,267	0,490	0,480	0,922	0,621	0,552	0,60
	Juillet	0,430	0,903	0,873	0,379	0,851	0,435	0,477	0,314	0,296	0,695	0,457	0,449	0,30
	Aout	0,350	0,617	1,080	0,326	0,459	0,287	0,319	0,277	0,237	0,628	0,379	0,464	0,50
Plombières	Septembre	0,370	0,606	0,529	0,781	0,588	0,238	0,251	0,270	0,242	0,587	0,392	0,395	0,40
	Juin	1,390	6,790	0,993	1,680	13,000	1,320	2,889	1,551	1,223	2,334	1,760	1,460	0,30
	Juillet	1,000	2,580	1,680	1,090	2,390	1,060	1,175	0,939	0,873	2,306	1,140	1,050	0,20
Trouhans	Aout	0,760	1,890	2,230	1,040	1,280	0,804	0,946	0,789	0,646	1,728	0,753	1,000	0,20
	Septembre	0,830	1,900	1,300	2,770	1,180	0,742	0,822	0,660	0,666	1,234	0,766	0,933	0,50
	Juin	2,570	10,400	1,525	2,517	17,500	1,927	4,510	2,040	1,670	4,094	2,480	1,731	0,70
Trouhans	Juillet	1,720	3,960	2,654	1,361	3,676	1,563	2,220	1,080	1,240	5,398	1,430	1,154	0,60
	Aout	1,270	2,620	3,511	1,553	2,152	1,157	1,320	1,240	0,912	3,854	0,617	1,104	0,50
	Septembre	1,540	2,600	1,806	4,043	1,854	1,195	1,010	1,160	1,240	2,993	0,925	1,220	0,60



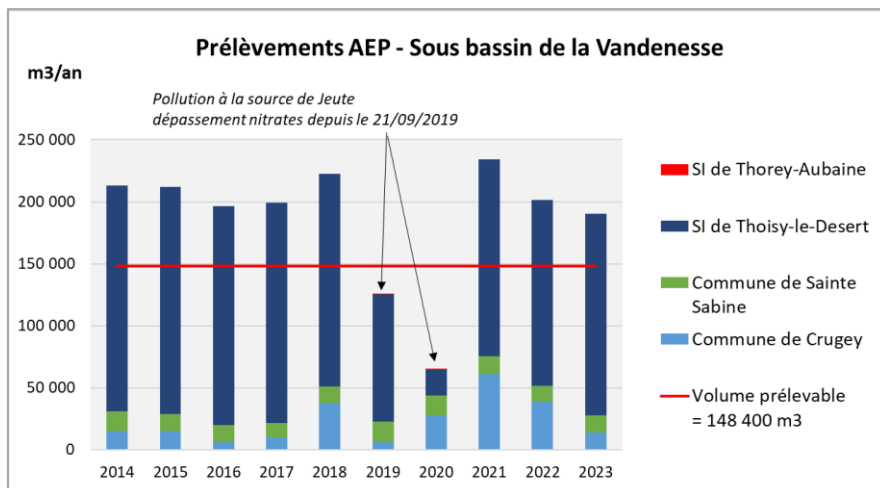
Sur l'Ouche de Pont d'Ouche à Dijon, les baisses des prélèvements depuis 2021 est essentiellement due à une baisse des prélèvements de Dijon Métropole qui se stabilise en 2023. La diminution des prélèvements de la Communauté de commune Ouche et Montagne observée en 2022 se poursuit en 2023.



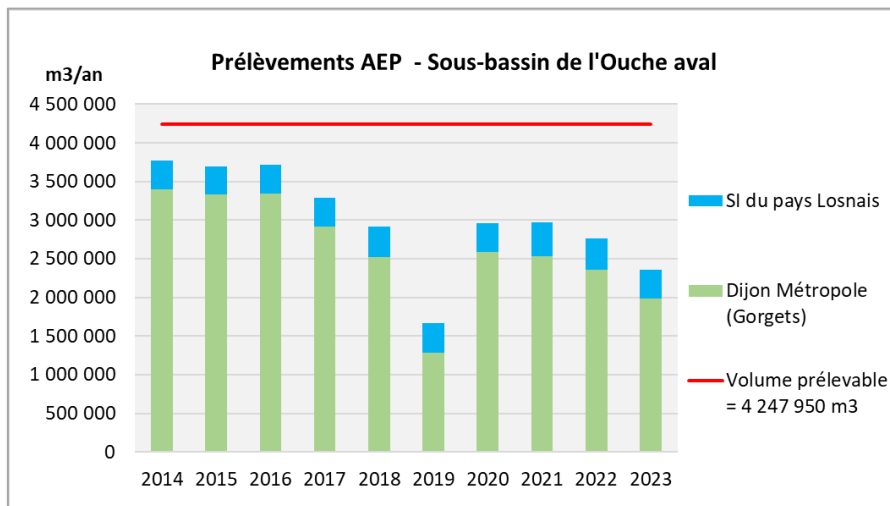
Le Suzon est le sous-bassin présentant les dépassements les plus importants en volume, les prélèvements de Dijon Métropole varient en fonction de la situation hydrologique. Le volume prélevable n'est pas dépassé en 2023.



Le bilan 2023 des sous-bassins Ouche amont et Vandenesse montre que les volumes prélevables sont dépassés.



Le Débit d'Objectif d'Etiage (DOE) de la station de La Bussière-sur-Ouche, quant à lui, n'a été atteint qu'en juin.



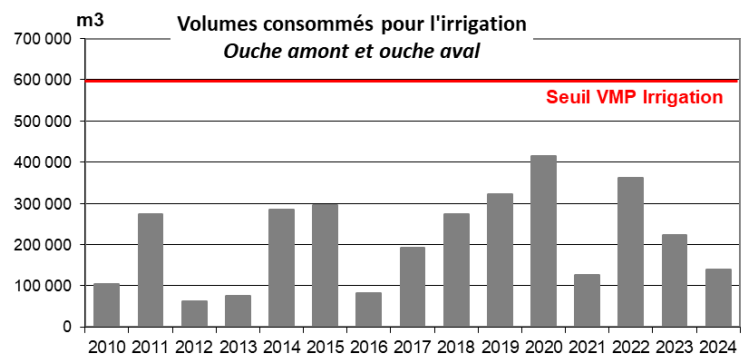
L'Ouche aval se singularise avec aucun dépassement des volumes prélevables depuis 2014, et pourtant des atteintes fréquentes des débits d'objectifs d'étiage (DOE) à la station de Trouhans.

La tendance à la baisse des prélèvements se poursuit en 2023.

Les prélèvements pour l'irrigation

Les prélèvements pour l'irrigation font l'objet d'un avis de la CLE en début d'année sur la répartition annuelle. Les prélèvements effectifs sont connus en fin de campagne.

Depuis l'entrée en vigueur du SAGE, les volumes réellement utilisés sont, chaque année, nettement inférieurs aux volumes demandés (proches de 600 000 m³) soit en raison des arrêtés de restriction des prélèvements les années sèches, soit en raison d'une pluviométrie favorable.

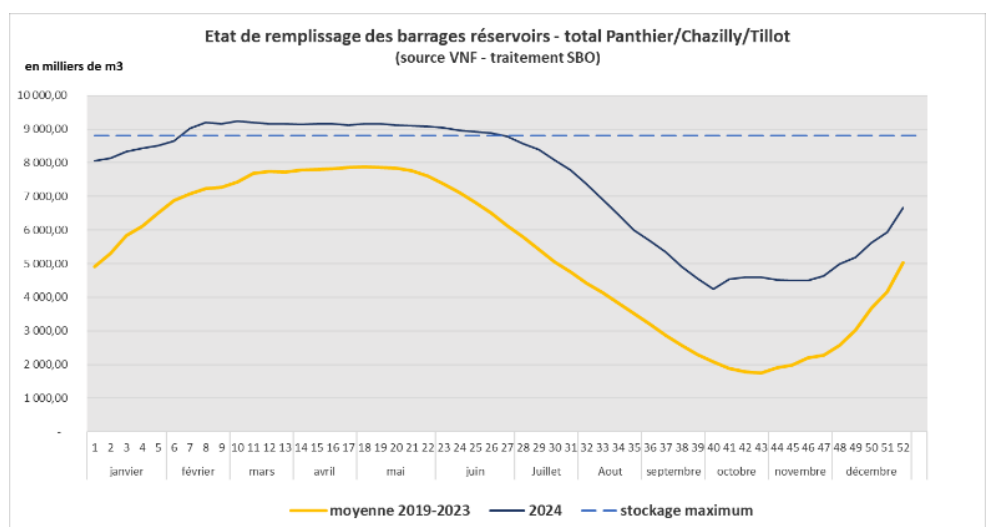


Les besoins d'irrigation sont intimement liés aux conditions climatiques. Les fortes pluies de printemps 2024 et d'été ont limité les besoins d'irrigation. Exceptionnellement, l'irrigation n'a pas été contrainte par les arrêtés de restriction d'usages.

Barrages réservoirs du canal de Bourgogne (données VNF)

L'année 2024, chargée en précipitations, a porté les niveaux de remplissage au-dessus du volume maximum utilisable.

Le graphique ci-contre montre par ailleurs que dès fin février 2024, les ouvrages n'étaient plus en mesure de jouer un rôle tampon pour limiter la crue, ce qui n'est d'ailleurs pas leur fonction.



Etude de révision des volumes prélevables

La première étude de volumes maximums prélevables du bassin de l'Ouche, finalisée en 2011, avait le double objectif d'améliorer la connaissance des ressources, des impacts des prélèvements pour les usages et une volonté de limiter les prélèvements impactant en vue d'un retour à un équilibre quantitatif en faveur des milieux naturels aquatiques.

Les constats réalisés en 2020 (CLE - Evaluation des effets du SAGE sur l'enjeu 1 « retour à l'équilibre quantitatif ») et 2022 (CRC - rapport d'observations définitives) sont que les résultats de la mise en application des volumes prélevables restent difficilement mesurables à différents titres.

Plusieurs facteurs interagissent (fonctionnement hydrogéologique, localisations des prélèvements et rejets...) auxquels s'ajoute la problématique climatique modifiant de façon apparente la répartition des pluies efficaces pour la recharge des aquifères (toutefois il ne sera pas tenu compte des aspects prospectifs du climat pour la détermination des volumes prélevables) ainsi que la variabilité naturelle des précipitations. En conséquence, il est apparu essentiel de mettre à jour les volumes prélevables avant d'envisager la révision du SAGE, ceux-ci devant être intégrés au règlement du SAGE.



Marché Public de Prestations Intellectuelles

Cahier des Clauses Techniques et Administratives Particulières

Etude de révision des volumes prélevables sur le bassin versant de l'Ouche

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :

14 FEVRIER 2025 - 16h30

L'année 2024 a été consacrée à des échanges nombreux entre tous les partenaires pour la définition et la rédaction du cahier des charges.

La consultation a été lancée début 2025.

Prévu sur une durée maximum de 12 mois, l'étude de révision intègrera les prescriptions des décrets de 2021 et 2022 relatifs aux volumes prélevables en période de basses eaux.

Etude prospective d'anticipation des effets du changement climatique sur la ressource en eau sur les bassins versants de l'Ouche, de la Tille et de la Vouge

Une étude prospective est conduite à l'échelle des bassins Ouche, Vouge et Tille (incluant également la Nappe de Dijon Sud) pour sensibiliser et mobiliser les acteurs des territoires face à l'évolution du climat et aux incertitudes sur la disponibilité de la ressource en eau. L'objectif final poursuivi est l'adoption de plans d'actions opérationnels permettant au territoire d'anticiper et de s'adapter aux changements attendus afin de limiter les conséquences de la variabilité de la ressource sur les usages et les milieux.

Le SBO, a été désigné maître d'ouvrage de l'étude prospective dans le cadre d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec les syndicats des bassins de la Vouge et de la Tille.

L'étude à l'échelle des trois territoires s'explique par des problématiques communes et par des interconnexions majeures pour l'exploitation de la ressource en eau.

Pour rappel, le marché d'étude a été attribué en 2023 au groupement ANTEA-PASSAGE-GIE.

L'étude est conduite en 6 phases constituant la tranche ferme et une tranche optionnelle (phase 7) réunissant le COPIL aux dates suivantes :

Phase 1 – Cadrage – **16 mai 2023**

Phase 2 – Diagnostic territorial – **16 octobre 2023**

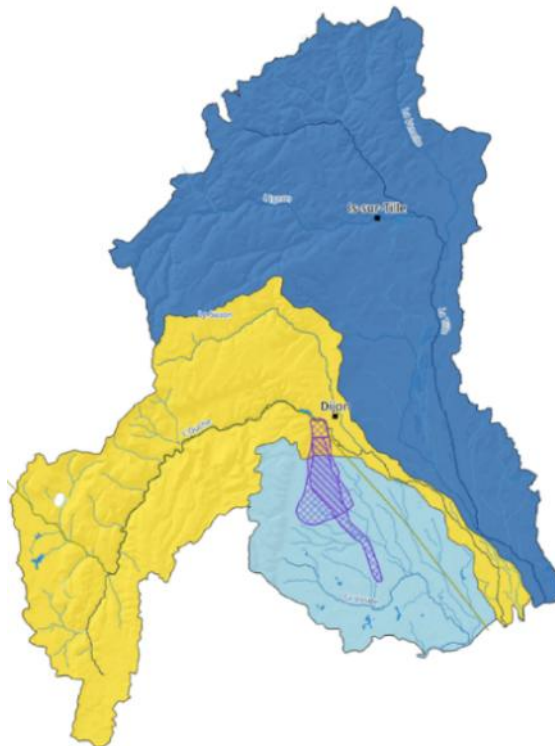
Phase 3 – Evolution des conditions naturelles - **16 octobre 2023**

Phase 4 – Hypothèses d'évolution des usages – **14 décembre 2023**

Phase 5 – Scénarios d'évolution du territoire – **26 mars 2024**

Phase 6 – Stratégie d'adaptation 2050 – **2 juillet 2024** et **17 septembre 2024**

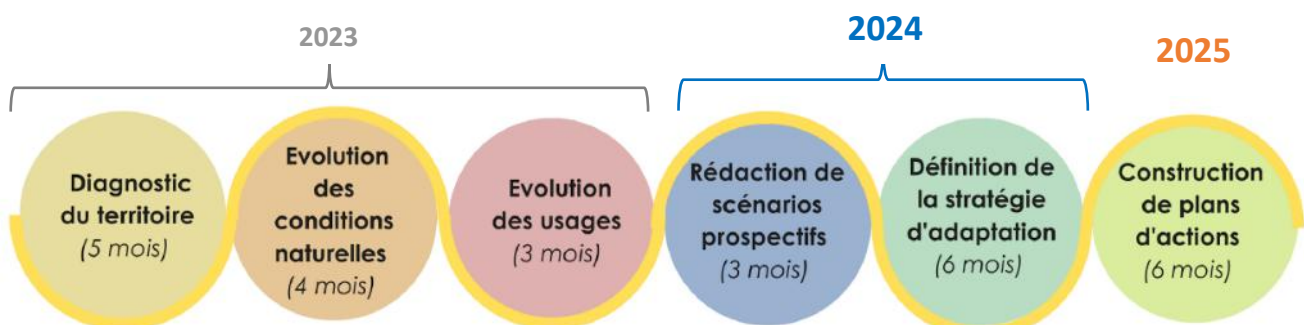
Phase 7 – Déclinaison de plans d'actions par SAGE – tranche optionnelle – **1er juillet 2025**.



Coût de l'étude : 202 182 € TTC

Tranches ferme et optionnelle, portant sur la déclinaison de la stratégie en plans d'actions par SAGE/ZRE (y compris nappe de Dijon sud).

Subventionnés à 70% par l'Agence de l'eau RMC et à 10% par la Région BFC.



Le groupe de contribution

Les temps forts de l'étude sont plus particulièrement les ateliers qui mobilisent le groupe de contribution.



Le groupe de contribution est composé de plus de 400 acteurs (élus, techniciens, services de l'Etat (DDT, DREAL, OFB, Agence de l'eau), représentants des secteurs agricole, industriel, chercheurs, associations environnementales...)

27 septembre 2023

Récits d'évolution des conditions naturelles

85 participants

30 janvier 2024

Pré-requis, les conditions de réussite des scénarios prospectifs

65 participants

8 et 9 avril 2025

Plan d'action opérationnel

Diagnostic du territoire
(5 mois)

Evolution des conditions naturelles
(4 mois)

Evolution des usages
(3 mois)

Rédaction de scénarios prospectifs
(3 mois)

Définition de la stratégie d'adaptation
(6 mois)

Construction de plans d'actions
(6 mois)

29 juin 2023

Atouts et faiblesses du territoire et enjeux

80 participants

14 novembre 2023

Agréger les futurs d'évolution des usages en récit prospectif

75 participants

16 mai 2024

Explorer des solutions sur les thèmes « Gestion quantitative » et « adaptation des usages »

70 participants

10 juin 2024

Explorer des solutions sur les thèmes « Milieux aquatiques » et « aménagement du territoire et gouvernance »

65 participants

30 septembre 2024

Restitution de la stratégie d'adaptation

64 participants

La stratégie d'adaptation

La stratégie a été découpée en 6 axes d'adaptation, dont certains sont transversaux :

1

Faire de l'adaptation au changement climatique une priorité des politiques publiques et des préoccupations des usagers

- 1.1 - Sensibiliser les élus, les usagers et les citoyens
- 1.2 - Renforcer l'efficacité de l'action publique dans le domaine de la gestion de l'eau
- 1.3 - Intégrer les enjeux de l'eau et de l'adaptation dans toutes les politiques publiques

2

S'adapter à la baisse saisonnière de la ressource disponible en diminuant la pression de prélèvement

- 2.1 - Mieux connaître les limites des ressources disponibles
- 2.2 - Diminuer les consommations et prélèvements en eau potable
- 2.3 - Réutiliser l'eau (eau pluviale, eau usée)
- 2.4 - Economiser l'eau destinée aux activités économiques

3

Garantir le stockage de l'eau dans les nappes et dans les sols en favorisant l'infiltration des eaux

- 3.1 - Favoriser l'infiltration des eaux et ralentir les écoulements
- 3.2 - Tester la recharge maîtrisée des aquifères
- 3.3 - Développer en dernier recours le stockage superficiel

4

Contraire les politiques d'aménagement du territoire à la prise en compte des enjeux de l'eau

- 4.1 - Adapter les politiques de développement urbain aux ressources disponibles
- 4.2 - Stopper l'étalement urbain
- 4.3 - Améliorer la gestion des eaux pluviales pour infiltrer au maximum les eaux
- 4.4 - Définir une politique ambitieuse concernant l'expansion et la remise en état des gravières

5

Améliorer la résilience des cours d'eau et milieux humides

- 5.1 - Restaurer les cours d'eau avec une ambition renouvelée
- 5.2 - Recréer des zones refuges de maintien de la biodiversité
- 5.3 - Sauvegarder et restaurer les zones humides
- 5.4 - Lever les verrous fonciers qui limitent les interventions des syndicats

6

Accompagner l'activité agricole, viticole et sylvicole pour faire face aux impacts du changement climatique

- 6.1 - Améliorer la perméabilité des sols et réduire les pollutions grâce à la généralisation des pratiques agroécologiques
- 6.2 - Sécuriser l'alimentation en eau et en fourrage pour le bétail
- 6.3 - Appuyer financièrement le changement des pratiques
- 6.4 - Réduire les consommations d'eau agricoles
- 6.5 - Adapter la gestion des forêts pour en améliorer la résilience

→ 24 pistes d'adaptation ont été déclinées au sein de ces 6 axes.

La stratégie est disponible en téléchargement en cliquant sur ce lien :

<https://www.dropbox.com/scl/fo/jw2nht6vjgatqacfsmsgdc/ABU-1sBNXPOCG6ca0ndWwr4?rlkey=b9p143zjbky1um8al6i0rx0io&dl=0>

A suivre

Le 21 novembre 2024, la CLE de l'Ouche s'est prononcée en faveur de la poursuite de l'étude par l'élaboration d'un plan d'action opérationnel spécifique au bassin de l'Ouche (phase 7). Les CLE de la Tille et de la Vouge également, permettant la levée de l'option en janvier 2025.

C'est lors de cette dernière phase que les actions seront détaillées : Qui fait quoi ? Comment ? Où ? Quel calendrier ? Quels moyens ? La stratégie et son futur plan d'action devront être intégrés aux politiques locales pour permettre le passage à l'action et la mise en œuvre effective des actions de manière planifiée, priorisée, négociée et sur le temps long.

Définition du plan de communication du SAGE

Les besoins en amélioration de la communication autour du SAGE ont été relevés lors de l'étude d'évaluation. L'année 2024 a permis d'une part de présenter un ensemble de propositions et constituer un petit groupe de travail, d'autre part d'élaborer les premiers supports de formations, notamment destinés aux élus. Les membres du groupe de travail ayant validé le contenu de la formation, celle-ci peut être proposée aux collectivités.

Travaux de l'InterCLE Ouche-Vouge

L'InterCLE, intervenant spécifiquement sur la nappe de Dijon sud, a été mise en place à la demande du Comité de Bassin lors de la mise en œuvre du SAGE de l'Ouche compte tenu de la position intermédiaire de cette ressource stratégique entre les bassins de l'Ouche et de la Vouge.

L'InterCLE rassemble des représentants des CLE de l'Ouche et de la Vouge et son activité est suivie par les structures porteuses des SAGE qui contribuent, via une convention, au budget de fonctionnement de cette instance.



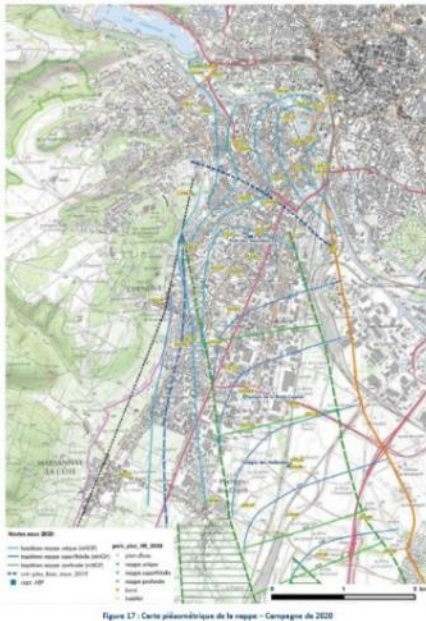


Figure 17 : Carte piézométrique de la nappe - Campagne de 2020

Etude de modélisation de la nappe de Dijon sud

L'étude de modélisation (2023) a été suivie d'une mise à jour des cartes piézométriques. Un point d'importance dans les conclusions de l'étude de modélisation est la confirmation de la réactivité de la nappe superficielle avec les précipitations (rapport final fig. 45 p.62 – mars 2023).

La dernière mise à jour de la cartographie des isopièzes a confirmé la crête piézométrique (ligne de partage des eaux) correspondant approximativement aux limites des bassins versant Ouche et Vouge. Cette limite se confirme quel que soit le niveau de la nappe.

Etude de délimitation des zones de sauvegarde

Les différents enjeux (pressions anthropiques, surexploitation, pollutions...) que rencontre la nappe de Dijon Sud font qu'il est primordial de préserver les ressources pour l'alimentation en eau potable actuelle et future. De ce fait, le SDAGE Rhône-Méditerranée et la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) demande la mise en œuvre d'un outil de porter à connaissance de la vulnérabilité des masses d'eau souterraine : les zones de sauvegarde (ZS) des ressources stratégiques.

La restitution finale a été réalisée au cours de la réunion du 17 janvier 2025 avec un focus sur le plan d'actions et sa mise en œuvre.

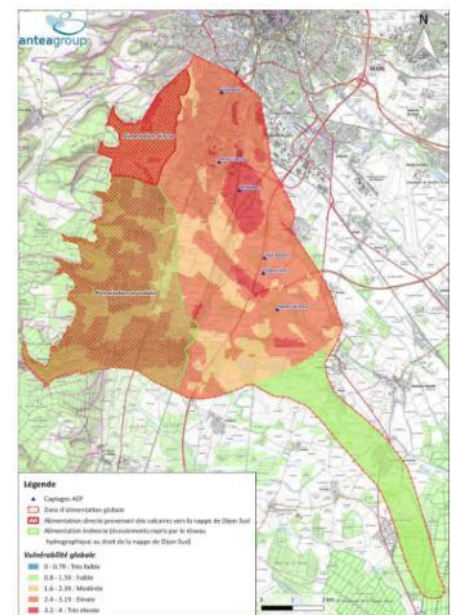


Figure 2 : Carte de vulnérabilité de la zone d'alimentation globale

Etude pour la recharge maîtrisée de l'aquifère (RMA)

La nappe présentant depuis plusieurs années une tendance à la baisse des niveaux piézométriques, l'étude a pour objectif d'endiguer la baisse, voire la compenser, par des actions visant à favoriser la recharge de la nappe afin d'en pérenniser l'exploitation pour l'adduction d'eau potable et maintenir les débits d'étiage de la Cent Fonts.

Le recours à des pompages dans l'Ouche a été envisagé sans pour autant en évaluer l'impact en regard des rythmes hydrologiques naturels à prendre en compte dans les cycles écologiques de la rivière (étude de l'impact des prélèvements d'eau en cours d'eau hors étiage : OFB – INRAE 2024).

Outre ces 3 sujets principaux, l'activité de l'InterCLE a également concerné les actions d'animation/formation organisées par l'InterCLE (visites de la station d'ultrafiltration de Morcuil, du réservoir Darcy et du centre Visio d'Odivéa) ainsi que les supports de sensibilisation (guide des élus et aménageurs) et la création d'une maquette pédagogique sur le fonctionnement de la nappe de Dijon sud.

Le rapport financier

Envoyé en préfecture le 13/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025

Publié le

ID : 021-200043867-20251112-202520-DE



Compte administratif - Année 2024

Dépenses de fonctionnement 2024			
Chapitre	Intitulé	BP + BS 2024	CA 2024
Opérations réelles			
Chap 011	Charges à caractère général	324 300,00	188 640,85
Chap 012	Charges de personnel	283 430,00	258 033,36
Chap 065	Autres charges de gestion courante	57 000,00	52 671,70
Chap 066	Charges financières	1 300,00	0,00
Total des dépenses réelles		666 030,00	499 345,91
Opérations d'ordre			
Chap 042	Op. de transfert entre sections	43 751,19	43 751,19
Chap 023	Virement à la section d'investissement	25 400,04	
Total des dépenses d'ordre		69 151,23	43 751,19
Total Dépenses de fonctionnement 2024		735 181,23	543 097,10

Recettes de fonctionnement 2024			
Chapitre	Intitulé	BP + BS 2024	CA 2024
Opérations réelles			
Chap 070	Produits des services	0,00	0,00
Chap 074	Dotations et participations	594 358,46	490 970,37
Chap 075	Autres produits de gestion courante	0,00	1,72
Total des recettes réelles		594 358,46	490 972,09
Opérations d'ordre			
042	Op. de transfert entre sections	11 022,73	11 022,73
Total des recettes d'ordre		11 022,73	11 022,73
Excédent de fonctionnement reporté N-1		182 759,59	
Total Recettes de fonctionnement 2024		788 140,78	501 994,82

Dépenses d'investissement 2024				
Chapitre	Intitulé	BP + BS +RAR 2023	CA 2024	Restes à réaliser 2024
Opérations réelles				
Chap 016	Emprunts et dettes	0,00	0,00	
Chap 021	Immobilisations corporelles	4 000,00	680,00	1 500,00
Chap 045	Opé pour compte de tiers	307 500,00	36 472,90	68 076,00
Total des dépenses réelles		311 500,00	37 152,90	69 576,00
Opérations d'ordre				
Chap 040	Op. de transfert entre sections	11 022,73	11 022,73	
Total des dépenses d'ordre		11 022,73	11 022,73	
Déficit d'investissement		163 572,36		
Total Dépenses d'investissement 2024		486 095,09	48 175,03	69 576,00

Recettes d'investissement 2024				
Chapitre	Intitulé	BP + BS 2024	CA 2024	Restes à réaliser 2024
Opérations réelles				
Chap 010	Dotations, fonds divers	7 000,00	5 516,12	
Chap 45	Opé pour compte de tiers	409 943,86	208 055,36	64 159,20
Total des recettes réelles		416 943,86	213 571,48	64 159,20
Opérations d'ordre				
Chap 040	Op. de transf. entre sections	43 751,19	43 751,19	
Total des recettes d'ordre		43 751,19	43 751,19	
Virement de la section de fonctionnement		25 400,04		
Total Recettes d'investissement 2024		486 095,09	257 322,67	64 159,20

Résultat cumulé de clôture de l'exercice 2024

En fonctionnement : - 41102,28 €

En investissement : + 209 147,04 €

Conclusion

L'année 2024 a été marquée par une pluviométrie supérieure à la normale conduisant à une hydrologie soutenue même en étiage, malgré la température moyenne de 2 degrés supérieure à la référence 1961-1990. Celle-ci a abouti à une **crue exceptionnelle d'occurrence cinquantennale le 1^{er} avril 2024**, suivie d'une crue plus modeste le 7 mai 2024.

Dans le cadre des actions du contrat de bassin 2022-2024, l'année 2024 s'est conclue par la poursuite des travaux de mise en défens sur la Sirène et de recharge sédimentaire à Longvic. Les travaux de recharge sédimentaire avec mise en défens sur le ruisseau des Fâches ont été reportés à 2025 en raison de la mise au point des mesures de compensation associées aux travaux. L'étude de définition pour le nouveau projet de restauration de l'Ouche à Neuilly-Crimolois a abouti à un projet validé pour 2025. L'achèvement du contrat a été l'occasion de faire le bilan de l'ensemble des opérations ainsi que d'analyser le suivi des opérations récentes ou plus anciennes afin de conclure sur l'efficacité des travaux engagés et éventuellement leur poursuite dans le cadre du prochain contrat.

L'entretien pluriannuel de la ripisylve a nécessité de nombreuses interventions supplémentaires suite à la crue. Le SBO a fortement été sollicité par les communes suite aux débordements, érosions provoquées par la crue avec en particulier la chute du barrage de Varanges, l'érosion de berge à l'étang Royal et les débordements du ruisseau d'Antheuil.

Les travaux de la CLE ont conclu à une compatibilité du SAGE de l'Ouche avec le SDAGE 2022-2027, limitant les contraintes de calendrier pour la révision. Toutefois certaines insuffisances ont été soulevées. Un travail important de réflexion et de recherche a abouti à un cahier des charges pour la révision des volumes prélevables, préalable indispensable à la révision du SAGE.

Dans le cadre de l'étude prospective d'anticipation des effets du changement climatique sur la ressource en eau, la stratégie a été validée. La CLE a acté le principe de préparation d'un plan d'actions à l'échelle du bassin versant.

*Vue vers l'amont
du Pont de Varanges
2 avril 2024*

